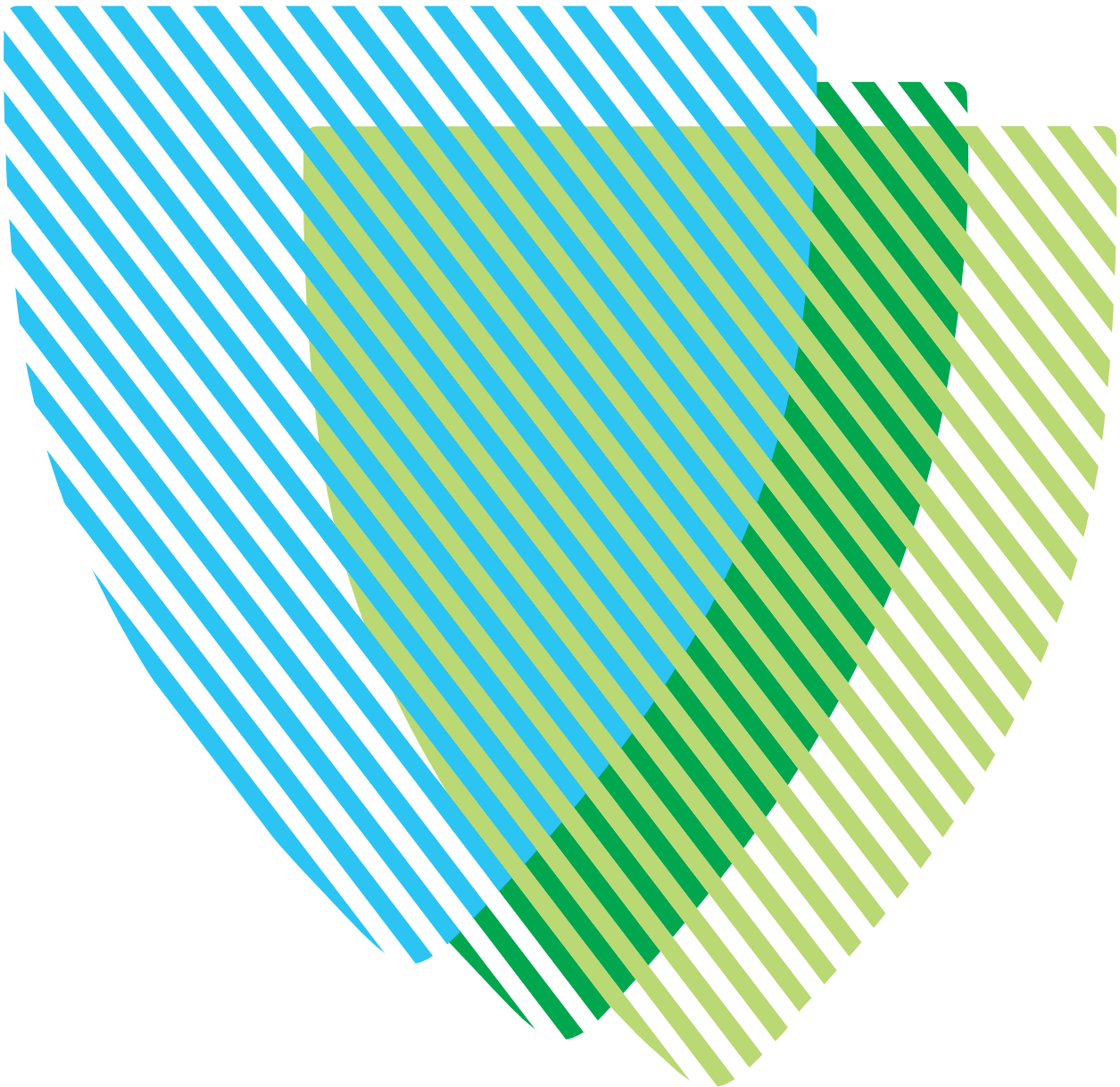


2025

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTAT



Sommaire

Rapport annuel 2025

- 6 Département des finances, du territoire et du sport
- 8 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
- 10 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
- 16 Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique
- 20 Agenda 2030
- 22 Ordre judiciaire vaudois
- 22 Ministère public

Rapport sur les comptes 2025

- 23 Les comptes en bref
- 26 Chiffres clés et faits marquants
- 29 Analyse des comptes du résultat opérationnel
- 30 Écart entre le budget et les comptes
- 34 Écart entre les comptes 2025 et les comptes 2024
- 38 Charges et revenus extraordinaires
- 39 Analyse du bilan au 31 décembre 2025
- 45 Dette

- 46 Organigramme de l'État de Vaud

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2025. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch/rapport-annuel.

Conception graphique Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** BIC.

Impression Direction des achats et de la logistique (DAL).

Rapport annuel du Conseil d'État 2025



Aux côtés du chancelier Michel Staffoni (à gauche),
les membres du Conseil d'État (de gauche à droite) :

Vassilis Venizelos (jeunesse, environnement et sécurité)

Isabelle Moret (économie, innovation, emploi et patrimoine)

Rebecca Ruiz (santé et action sociale)

Christelle Luisier Brodard (présidente, finances, territoire et sport)

Nuria Gorrite (institutions, culture, infrastructures et ressources humaines)

Frédéric Borloz (enseignement et formation professionnelle)

Valérie Dittli (agriculture, durabilité et climat, numérique)

Avant-propos

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte exigeant pour notre Canton. Les incertitudes économiques et les crises successives ont nourri des préoccupations perceptibles tant au sein de la population que des institutions.

Sur le plan économique, plusieurs facteurs ont influencé la conjoncture. L'introduction de l'imposition minimale de l'OCDE, les tensions commerciales internationales et la force persistante du franc ont pesé sur notre économie exportatrice. Dans cet environnement, la situation financière de l'État a constitué un point d'attention important.

La publication des comptes 2024 a confirmé cette évolution, avec un déficit de 370 millions de francs. Les projections à moyen terme invitent à la vigilance. Les causes sont connues: effets cumulés des crises (Ukraine, inflation, etc.), hausse des charges dynamiques ou encore l'absence de distribution de bénéfices de la Banque nationale suisse.

Face à cette situation, le Conseil d'État a engagé une stratégie en trois étapes. Il a activé en 2025 les mesures prévues par la loi sur l'assainissement financier et élaboré un budget 2026 visant à mieux maîtriser la progression des charges. Un plan de retour à l'équilibre à l'horizon 2030 est en cours d'élaboration. L'objectif est d'accompagner le développement du Canton tout en stabilisant les finances cantonales, afin de préserver notre capacité d'action. En 2025, le Conseil d'État a également procédé à des ajustements organisationnels, notamment le transfert de la Direction générale de la fiscalité au Département présidentiel.

Dans le même temps, plusieurs projets structurants ont progressé. Le travail conduit en 2025 sur la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie a permis son adoption par le Grand Conseil début 2026. Cette réforme constitue un pilier du Plan climat cantonal et renforce la transition énergétique du Canton.

Parallèlement, le Canton a poursuivi ses investissements dans les infrastructures de mobilité. En 2025, le Conseil d'État a notamment soumis au Grand Conseil une nouvelle étape de financement d'environ 810 millions de francs pour moderniser le métro m2 et préparer la réalisation du futur m3, afin d'augmenter la capacité du réseau face à la croissance de la demande.

L'année a été marquée par le dossier du bouclier fiscal. Face aux interrogations soulevées, le Conseil d'État a tenu à faire toute la lumière sur les faits. Un expert indépendant a été mandaté, dont le rapport a été rendu public et discuté au Parlement.

L'élaboration du budget a constitué un autre exercice délicat. Dans un contexte de hausse des charges, le Conseil d'État a recherché un équilibre entre la maîtrise des finances publiques et la poursuite des politiques nécessaires au développement du canton. Les investissements dans la formation, ainsi que les mesures du programme InvestPro pour lutter contre la pénurie de personnel de santé illustrent cette volonté de préparer l'avenir tout en tenant compte des contraintes financières. En parallèle, le Conseil d'État a proposé une adaptation temporaire de la loi sur l'assainissement financier pour la période 2025-2030, afin de permettre d'utiliser les réserves constituées au fil des années.

Malgré un environnement exigeant, les institutions ont pleinement joué leur rôle et les décisions nécessaires ont pu être prises. Le Conseil d'État demeure engagé à préserver l'attractivité et le dynamisme du canton de Vaud, tout en veillant à l'équilibre de ses finances publiques. Attentif aux préoccupations exprimées, il poursuit son action avec constance et détermination. Conscient des défis, le Conseil d'État aborde la période à venir avec lucidité et confiance, au service de la stabilité et de l'avenir du canton de Vaud.

Christelle Luisier Brodard
Présidente du Conseil d'État

DFTS

Département des finances, du territoire et du sport

Christelle Luisier Brodard
Conseillère d'État



Réorganisation des Départements

Au printemps 2025, l'organisation du Conseil d'État a été en partie revue, cela en résonance aux annonces publiques faites par le Gouvernement lors de la présentation, le 21 mars, du rapport de l'expert Jean Studer. Dès le 1^{er} juin, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a ainsi quitté le Département présidentiel, à l'exception de la Direction des affaires religieuses qui lui demeure rattachée.

Par ailleurs, les compétences en matière de finances et de fiscalité ont été regroupées au sein du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) nouvellement constitué. Cette réorganisation s'est traduite par le rattachement au DFTS de la Direction générale de la fiscalité, ainsi que du Service d'analyse et de gestion financières.

Vision logement

Le canton de Vaud est confronté à une pénurie de logements qui s'accroît. Afin d'y répondre, le DFTS a engagé dès 2022 des travaux d'analyse et de concertation, notamment avec les principaux acteurs du secteur dans le cadre d'une table ronde suivie d'ateliers de travail. Ces démarches ont permis de définir une Vision logement articulée autour de quatre priorités : simplifier les procédures, mobiliser le foncier et adapter le cadre réglementaire, améliorer l'accessibilité aux logements et renforcer la mobilisation collective.

Ces orientations seront mises en œuvre notamment dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, ainsi que celle du Plan directeur cantonal.

Validation du contre-projet sport par le Parlement

En juin 2025, le canton de Vaud a franchi une étape majeure en matière de politiques sportives. Le Grand Conseil a validé le contre-projet du Conseil d'État à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse », intégrant 36 mesures pour un budget supplémentaire d'environ 36 millions, des investissements à hauteur de 150 millions pour les infrastructures sportives et une enveloppe de 80 millions pour soutenir les grandes manifestations. Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a assuré l'analyse, la coordination et la préparation des dispositifs nécessaires au déploiement de ces nombreuses mesures.

Actions en faveur des femmes dans le sport

L'année 2025 a également été marquée par un renforcement significatif des actions en faveur des femmes, traduisant une volonté claire de promouvoir l'égalité et de soutenir leur engagement à tous les niveaux du sport. Plusieurs mesures concrètes ont été mises en œuvre : le lancement de programmes post-partum innovants destinés à accompagner les sportives dans leur retour à la pratique ; l'introduction

de formations Jeunesse+Sport (J+S) spécifiquement adaptées aux entraîneuses; ainsi que le développement du programme « Femmes dirigeantes », visant à accroître la présence féminine dans les fonctions décisionnelles et les postes à responsabilité.

Ces nouvelles initiatives ont été présentées lors d'une conférence de presse tenue le 27 mars 2025, soulignant l'engagement du DFTS à inscrire durablement ces actions dans la politique sportive cantonale.



De nombreuses initiatives ont été apportées pour renforcer la participation des femmes dans le sport, notamment dans le football.

750^e Cathédrale de Lausanne

Un vaste programme a été proposé tout au long de l'année afin de marquer le 750^e anniversaire de la Cathédrale de Lausanne. Plusieurs événements marquants ont attiré un public nombreux, notamment une fête médiévale, ainsi que nombre de performances musicales. Une cérémonie officielle marquant le 750^e anniversaire de la consécration de la Cathédrale a réuni plusieurs personnalités, dont le conseiller fédéral Guy Parmelin.

Reconnaissance des communautés religieuses

Trois demandes de reconnaissance ont été déposées (FACCV, UVAM et FEV) et instruites par la Commission consultative en matière religieuse (CCMR).

En 2025, la procédure concernant la FACCV a abouti: sa demande a été jugée conforme aux exigences légales, à l'issue d'un examen approfondi garantissant l'égalité de traitement. Un projet de loi a été transmis au Grand Conseil et, en juin 2025, la commission parlementaire compétente a préavisé favorablement, à l'unanimité, sa reconnaissance comme communauté d'intérêt public – une première depuis

l'entrée en vigueur de la LRRCR. Les procédures relatives à l'UVAM et à la FEV se poursuivent en 2026.

Comptes 2024

Les comptes 2024 de l'État de Vaud ont présenté un déficit de 369,2 millions de francs. Ce résultat n'a pas respecté la règle constitutionnelle du « petit équilibre » à hauteur de 94 millions de francs. Conformément aux dispositions de la loi sur l'assainissement financier (LAFin), des mesures urgentes d'assainissement ont dû être engagées pour ce montant. Dans ce cadre, le Conseil d'État a déployé un dispositif d'allègement des charges intégré au budget 2025 à hauteur de 79 millions de francs, le solde de 15 millions ayant été prévu dans le budget 2026.

Budget 2026

Le Conseil d'État a présenté un projet de budget 2026 déficitaire de 331 millions de francs, conforme au cadre constitutionnel du « petit équilibre » et aux orientations du Programme de législature. Dans un contexte de péjoration des finances cantonales, le Gouvernement s'est appuyé sur des mesures d'économie, dans la continuité de celles engagées à la suite du résultat des comptes 2024, tout en préservant les conditions favorables à la croissance et au maintien de prestations de qualité à la population. À la suite des débats parlementaires, au cours desquels plusieurs amendements ont été acceptés, le Grand Conseil a validé un budget cantonal 2026 présentant un déficit ramené à 297 millions.

Fiscalité

En 2025, la Direction générale de la fiscalité a maintenu un haut niveau de performance en dépassant les objectifs qu'elle s'était fixés: taux d'avancement de la taxation de 82,36 % (objectif: 75 %), résultats en hausse par rapport à 2024 pour les personnes morales (83,49 %) et l'impôt à la source (86,34 %), plus de 100 000 déclarations de périodes antérieures taxées (+15 000 par rapport à la moyenne des quatre dernières années), près de 650 000 appels traités, plus de 50 interventions parlementaires préparées et une augmentation de 120 % des sollicitations médiatiques.

DEF

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Frédéric Borloz
Conseiller d'État



Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée

Cette année a été marquée par la signature d'une convention de subventionnement pluriannuelle scellant le partenariat entre l'État de Vaud et les fondations ou associations qui abritent des établissements de pédagogie spécialisée. Cette convention court du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2028. Tous les autres établissements ont désormais rendu leur Concept 360°, document qui montre les efforts entrepris pour rendre chaque école plus inclusive. Un plan d'action contre le racisme, élaboré en étroite collaboration avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, a été déployé depuis la rentrée d'août 2025. Il vient compléter d'autres actions déjà menées dans les classes. Concernant les échanges linguistiques, le Tessin et le Canton de Vaud ont signé une déclaration de coopération qui vise entre autres à encourager les élèves à effectuer une 12^e année dans une autre région linguistique. Une structure Sport-Art-Études dédiée au football féminin a ouvert ses portes à la rentrée dans l'Établissement primaire et secondaire de Centre-Lavaux. Développée avec le Service de l'éducation physique et du sport, elle accueille 13 joueuses de 9^e et 10^e année.

Enseignement gymnasial et formation professionnelle

La stratégie 2040 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle se déploie. Elle vise à proposer aux jeunes des environnements propices aux apprentissages près de leur domicile. L'année 2025 a notamment été marquée par la pose de la première pierre du Gymnase du Chablais à Aigle et par l'ouverture du site de formation de la Gottrause qui réunit le Gymnase de Crissier ainsi que le Gymnase pour Adultes et qui accueillera en 2027 la future « Cité des métiers ». Un terrain pouvant accueillir un nouveau gymnase a aussi été identifié à Rolle. Une réorganisation de l'École de commerce a été annoncée en mai. Concrètement, il s'agit d'intégrer ces filières aux écoles professionnelles d'Aigle, de Lausanne, de Nyon et d'Yverdon-les-Bains. Le système d'orientation se renforce grâce au développement de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Ce dernier élabore un outil d'évaluation des compétences transversales des élèves. Lancé en 2025, ce processus se concrétisera dès la rentrée 2026 avec une phase pilote. Une campagne de valorisation de l'apprentissage a également été créée en 2025 et lancée début 2026. Deux gymnases ont aussi rejoint les quatre établissements pilotes où se déploie l'éducation numérique pour le postobligatoire. Ce déploiement s'accompagne d'un programme de formations pour le corps enseignant.

Enseignement supérieur

L'Université de Lausanne (UNIL) tient son nouveau recteur : le Conseil d'État a nommé Christophe Champod pour la période 2026-2031. L'extension de l'Unithèque, bibliothèque de l'UNIL, a ouvert fin mai 2025. Les travaux de rénovation se poursuivent, notamment pour le restaurant remplacé pour un an par une structure provisoire. Le Conseil d'État a aussi demandé au Grand Conseil un crédit pour construire un nouveau bâtiment modulaire à Chavannes-près-Renens qui accueillera dans un premier temps une partie des effectifs de la Haute école pédagogique Vaud, en pleine croissance. Des travaux de rénovation des bâtiments de l'UNIL se profilent puisqu'un crédit-cadre a été adopté par le Conseil d'État en 2025. Le contrat officialisant la création du Centre coordonné de compétences cliniques, ou C4, a été signé en octobre et le directeur du centre est entré en fonction. Projet rassemblant le

Centre hospitalier universitaire vaudois, l'UNIL, la Haute école de santé Vaud et le CHUV, le C4 ouvrira ses portes en 2026. La lutte contre les pénuries de main-d'œuvre s'est poursuivie en 2025, avec notamment l'instauration en mars d'une nouvelle aide financière destinée aux personnes en formation dans les soins infirmiers. La filière d'études Bachelor intégrant la pratique a également été pérennisée à la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud. Elle permet aux titulaires d'une maturité d'entrer en Bachelor sans formation professionnelle de base dans un domaine approprié. Enfin, le Conseil d'État a présenté son Plan d'intentions 2025-2028 pour les hautes écoles spécialisées (HES). Ce plan vise notamment à adapter l'offre de formation aux besoins des milieux professionnels, à renforcer le rôle des HES dans l'innovation et à consolider les synergies entre les six HES vaudoises.



Le DEF a poursuivi en 2025 ses actions de promotion de l'apprentissage. Des distinctions ont été remises aux apprenties et apprentis médaillés lors des SwissSkills. De gauche à droite : Frédéric Borloz, conseiller d'État, David Pereira Vieira, apprenti agent de propreté, et Emmanuelle Rossier, directrice de l'OCOSP.

DJES

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Vassilis Venizelos
Conseiller d'État



En 2025, le DJES a intensifié ses efforts pour consolider ses politiques publiques et faire avancer de nombreux projets en faveur des missions protectrices et sécuritaires de l'État.

Protection, prévention, participation

Pour la protection des mineurs, 2025 a vu le déploiement de la nouvelle politique socio-éducative (PSE), qui prévoit un soutien financier de 80 millions de francs sur quatre ans pour stabiliser les foyers d'hébergement, accroître le nombre de places d'accueil et améliorer les prestations ambulatoires. Ainsi, de nouvelles places ont été créées, les taux d'encadrement éducatif en foyer sont renforcés et la liste d'attente pour les droits de visite médiatisés diminue. De plus, les indemnités des familles d'accueil ont été augmentées et simplifiées et 16 nouvelles familles ont été autorisées.

Quant à la réforme des Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM), elle s'est concrétisée par l'inauguration de nouveaux bureaux à Rolle et à Romanel-sur-Lausanne. Elle renforce la proximité avec les familles, améliore l'accueil des mineurs et offre de meilleures conditions de travail au personnel.

S'agissant du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), les mandats de protection de l'enfant poursuivent la baisse observée en 2024, liée à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA). En protection de l'adulte, le nombre de

mandats continue d'augmenter, mais le dispositif du Conseil d'État pour agir sur la levée des mandats commence à porter ses fruits.

Enfin, la régionalisation du SCTP s'est poursuivie avec l'ouverture d'une nouvelle antenne à Morges. Cette décentralisation rapproche le service des bénéficiaires et améliore leur prise en charge.

Énergie et environnement

Projet phare de la législature, la révision totale de la loi sur l'énergie a vu la fin de son traitement de commission et sa phase d'adoption finale au Grand Conseil. Elle prévoit plusieurs mesures pour assainir les bâtiments énergivores, en finir avec les chauffages fossiles et prioriser les énergies renouvelables locales.

Le Programme Bâtiments a poursuivi son succès avec l'octroi de plus de 63 millions pour soutenir les rénovations énergétiques: 1300 systèmes de chauffage ont été remplacés, 900 projets d'isolation thermique et 2000 audits énergétiques ont été réalisés.

De plus, un nouveau cadastre solaire est accessible en ligne. L'État a également renforcé son accompagnement aux communes et porteurs de projets éoliens. Et la prospection profonde pour la géothermie continue.

En 2025, l'économie circulaire a connu une importante victoire, avec l'acceptation par le peuple vaudois du contre-projet gouvernemental à l'initiative

«Sauvons le Mormont». Ainsi, l'économie circulaire est ancrée dans la Constitution cantonale, encourageant l'État et les communes à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement, réduire les déchets et favoriser le réemploi et le recyclage.

Quant à la protection des milieux naturels, l'élaboration du plan sectoriel de l'infrastructure écologique continue pour atteindre la cible du programme de législature fixée à 15 % de surfaces consacrées à la biodiversité en 2027.

Enfin, la lutte contre la pollution des sols a connu deux avancées majeures. D'une part, le Grand Conseil a accepté une modification de la loi sur l'assainissement des sites pollués (LASP) qui renforce le soutien financier aux communes. D'autre part, pour la dioxine, le Canton et la Ville de Lausanne ont signé une convention de préfinancement notamment pour assainir sans tarder les sites prioritaires, avec un soutien de la Confédération.



À l'occasion de la publication du premier état des lieux de la biodiversité vaudoise, le Canton confirme une tendance déjà connue : si de nombreuses mesures mises en place portent leurs fruits, l'état de la biodiversité demeure préoccupant.

Sécurité et protection de la population

Dans le domaine pénitentiaire, la stratégie de développement des infrastructures continue : plusieurs crédits d'études ou d'investissements pour rénover ou agrandir le parc pénitentiaire ont été obtenus, à l'instar du crédit d'étude pour la création d'une zone d'attente carcérale de 60 places à Orbe, dont la mise en exploitation est prévue en 2028. À cela s'ajoute la location de 40 places de détention sur le site de Bellechasse à Fribourg, ce qui atténue la pression sur les zones carcérales et appuie la lutte contre le deal de rue.

De plus, la mise en œuvre de la stratégie de réinsertion se poursuit et la justice restaurative se déploie désormais dans tous les établissements pénitentiaires de notre canton.

Du côté de la police cantonale, la lutte contre les violences domestiques, en hausse, s'intensifie. Ainsi, le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a décidé de renforcer l'action policière vaudoise en la matière, notamment pour améliorer le dispositif d'accompagnement et d'accueil des victimes, consolider la prévention et la formation et développer la surveillance électronique via l'échelon intercantonal.

Dans le domaine de la formation, un accord de principe a été signé avec la Confédération permettant au Canton de reprendre la place d'armes de Moudon pour y héberger sa future école de police d'ici 2030-2032. Le Conseil d'État a aussi adopté une modification légale pour généraliser l'usage des caméras-piétons (bodycams) dans les polices vaudoises et renforcer ainsi la transparence et la confiance lors des interventions policières.

Quant au SSCM, il a connu un changement dans sa direction avec la désignation du nouveau chef de service et d'un nouveau commandant de la Protection civile (PCi). Dans l'intervalle, il a consolidé l'Alarm Receiving Center (ARC) mis en place depuis deux ans, tout en concrétisant son plan climat en formant 85 % des communes vaudoises à la gestion de crise. De même, l'exercice du réseau national de sécurité (EI 25) a permis d'entraîner sa capacité de conduite en situation de crise et constitué un test de coordination entre la Confédération et les cantons pour renforcer notre résilience collective.

Enfin, s'agissant de la réorganisation de la PCi, les négociations avec les communes n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Mais les réflexions reprendront dès 2026 pour définir des solutions aptes à maintenir ses prestations et garantir sa disponibilité sur le long terme.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Rebecca Ruiz
Conseillère d'État



Social

Face au vieillissement de la population et à l'augmentation des besoins de soutien, le Canton de Vaud adapte son action pour répondre aux réalités du terrain. L'objectif est clair : offrir un soutien plus simple, coordonné et proche des personnes concernées.

La création des Établissements régionaux d'action sociale (ERAS) permet justement une organisation plus lisible et cohérente de l'aide sociale. Cela signifie pour la population un accès facilité aux prestations, moins de démarches et une meilleure coordination entre services sociaux et médico-sociaux.

Pour répondre au manque de places en EMS, le Canton peut désormais conclure des conventions avec certains établissements non reconnus d'intérêt public, tout en maintenant des exigences élevées de qualité et de surveillance. Cette solution permet d'éviter des listes d'attente trop longues tout en garantissant un soutien financier équitable aux résidentes et résidents concernés.

Le maintien à domicile est renforcé grâce à l'aide à l'adaptation du logement (ALO). Cette mesure soutient financièrement les personnes âgées qui souhaitent adapter leur logement (douche sécurisée, suppression de seuils, barres d'appui, etc.). Résultat : moins de risques de chute, davantage d'autonomie et la possibilité de rester chez soi plus longtemps.

Au-delà du vieillissement et de la perte d'autonomie, l'action sociale vise à protéger les personnes

confrontées à des situations de grande vulnérabilité, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences. Une campagne intercantonale d'information sur la prise en charge des victimes d'agression sexuelle a été lancée afin de rappeler l'existence d'un dispositif médico-légal spécialisé, accessible 24h/24, et d'encourager les victimes à recourir aux soins, indépendamment des circonstances de l'agression.

Enfin, la revalorisation salariale du secteur social parapublic contribue à renforcer l'attractivité des métiers et à stabiliser les équipes. Elle participe à la qualité et à la continuité de l'accompagnement proposé à la population. Le Conseil d'État a accordé à cet effet une première enveloppe de 15 millions dès janvier 2024, et de 5 millions par année jusqu'en 2029.

Santé

Garantir un accès équitable aux soins et réduire l'engorgement des urgences constitue une priorité en matière de santé publique. Le partenariat consolidé avec les pharmacies vaudoises permet de renforcer le tri des situations urgentes. Les consultations en officine offrent une réponse adaptée à de nombreuses affections courantes, peu coûteuse, proche de chez soi et sans rendez-vous, et contribuent à désengorger les urgences tout en clarifiant le parcours de soins.

Le système de santé doit aussi être en mesure de faire face aux crises majeures. Le DSAS, la Direction générale de la santé (DGS) et le CHUV ont participé

à un exercice de crise organisé par la Confédération en collaboration avec les cantons. Cette simulation a permis de tester la coordination en situation exceptionnelle, notamment face à des scénarios de pénurie énergétique et d'évacuation hospitalière, renforçant la résilience du dispositif sanitaire.

Dans le contexte des enjeux climatiques, les établissements socio-sanitaires sont accompagnés dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre à travers la démarche « Décarboner la santé », contribuant aux objectifs climatiques cantonaux et à la durabilité du système de soins.

Dans le domaine hospitalier, l'inauguration du nouvel Hôpital des enfants, qui a eu lieu en mai, permet de centraliser les activités pédiatriques sur un site unique, d'améliorer les parcours de soins et d'offrir un environnement conçu pour les jeunes patients et leurs familles.



Inauguration de l'Hôpital des enfants qui centralise les activités pédiatriques sur un site unique dans le but d'optimiser l'offre des soins.

Par ailleurs, dans une démarche plus large d'optimisation de l'offre de soins, un espace dédié à la radiologie ambulatoire optimise l'organisation des examens, réduit les délais d'attente et améliore l'expérience des patients.

Ces avancées s'accompagnent d'une transformation numérique destinée avant tout à améliorer le parcours de soins et la sécurité des patients. À l'issue d'un appel d'offres, le CHUV et onze hôpitaux membres de la FHVi ont attribué le mandat pour la mise en place d'un Dossier Patient Informatisé commun. Ce système permettra aux équipes soignantes d'accéder rapidement à des informations complètes et actualisées, de réduire les risques d'erreurs et d'assurer une prise en charge plus fluide et coordonnée tout

au long du parcours de soins, y compris lors de transferts entre établissements.

En oncologie, la réorganisation du département et le renouvellement des partenariats académiques visent à renforcer la synergie entre recherche fondamentale et clinique, afin d'accélérer le développement et l'accès pour le plus grand nombre à des thérapies innovantes et personnalisées.

Aux urgences, des essais cliniques intégrant l'intelligence artificielle générative évaluent son apport dans l'aide à la décision médicale, notamment en matière de prescriptions et d'imagerie, selon des règles éthiques rigoureuses.

Au-delà de l'innovation technologique, le CHUV a engagé le développement et déposé une demande d'autorisation auprès de Swissmedic pour la production d'un médicament de transfert de microbiote fécal destiné au traitement des infections récidivantes à *Clostridioides difficile*, une approche associée à des taux de guérison élevés dans un cadre réglementaire strict. Une fois cette autorisation obtenue, le CHUV deviendra le premier hôpital public en Suisse à produire ce type de médicament.

Par ailleurs, l'évolution des modèles de prise en charge vise à renforcer l'autonomie des patientes et patients. À ce titre, le développement de la dialyse à domicile constitue une avancée importante dans la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique, permettant une individualisation du traitement et une amélioration de la qualité de vie.

Cette attention portée à la qualité de vie et à l'adhésion aux soins se retrouve également dans d'autres domaines. En psychiatrie et en neuroréhabilitation, les thérapies assistées par l'animal favorisent l'adhésion aux soins et le bien-être des patientes et patients.

Enfin, quatre enfants de Gaza ont bénéficié au CHUV de traitements spécialisés indisponibles sur place, dans le cadre d'une opération coordonnée par la Confédération. Après un premier accueil en octobre, trois autres mineurs ont été pris en charge en novembre. Ils figurent parmi les vingt patients accueillis par la Suisse selon des critères médicaux stricts.

DEIEP

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Isabelle Moret
Conseillère d'État



L'année 2025 a été marquée par un contexte exigeant, caractérisé par un ralentissement de l'économie mondiale, des tensions persistantes sur le marché du travail, une pression accrue sur les infrastructures publiques et des attentes renforcées en matière de durabilité et de cohésion sociale. Dans ce cadre, le DEIEP s'est concentré sur trois axes stratégiques : l'économie, la durabilité, et la politique d'asile et d'intégration.

Ces axes reflètent la volonté du Conseil d'État d'apporter des solutions immédiates tout en anticipant les transformations structurelles nécessaires à la prospérité et à la stabilité du canton de Vaud.

Économie

En 2025, le DEIEP a œuvré en faveur du maintien de la vitalité économique du canton et de la préservation des emplois, tout en préparant l'avenir du marché du travail. Face au ralentissement conjoncturel et aux tensions touchant particulièrement le secteur industriel, des mesures ciblées ont été mises en œuvre afin de soutenir les entreprises, préserver les savoir-faire et renforcer la compétitivité. La réactivation du Fonds de soutien à l'industrie, le lancement du programme iNNdustry et le renforcement de filières stratégiques, telles que celle du bois, illustrent cette approche à la fois pragmatique et orientée vers l'innovation.

Le tourisme a continué de jouer un rôle important dans le développement économique régional. Le

bilan intermédiaire du crédit-cadre en faveur du tourisme durable a confirmé l'effet multiplicateur des investissements publics et la pertinence d'une stratégie visant à diversifier le tourisme et le rendre attractif sur quatre saisons, en cohérence avec les objectifs de durabilité du canton.

Dans le domaine de l'emploi, le DEIEP a poursuivi la modernisation du dispositif de prestations pour les personnes en recherche d'emploi. Le déploiement d'un nouveau modèle d'accompagnement au sein des Offices régionaux de placement permet une prise en charge plus individualisée des personnes en recherche d'emploi et renforce l'efficacité des mesures de réinsertion.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement d'un plan cantonal de lutte contre la pénurie de main-d'œuvre. Face à des projections faisant état d'un manque potentiel de près de 50 000 équivalents plein temps à l'horizon de dix ans, ce plan d'action transversal vise à mobiliser les talents disponibles, maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle, anticiper les mutations du marché du travail et garantir la relève dans les métiers essentiels.

La création d'une Cité des Métiers vaudoise, le lancement du Vaud Talent Hub, le renforcement de la formation continue et des mesures ciblées dans les secteurs de la santé, du social, de l'industrie et de la construction témoignent de la volonté du Canton

d'agir de manière coordonnée, en lien étroit avec ses partenaires.

Durabilité

La durabilité est au cœur de l'action du DEIEP en 2025, en particulier à travers une activité soutenue dans le domaine des constructions, des infrastructures et de la gestion du patrimoine public.

Les travaux d'assainissement et de modernisation du parc immobilier de l'État se sont poursuivis à un rythme soutenu, tant dans les bâtiments de formation, de justice, de santé que dans les infrastructures pénitentiaires et administratives. Le développement des réseaux de chauffage à distance, l'installation de panneaux photovoltaïques et la planification à long terme des assainissements énergétiques s'inscrivent dans l'objectif de neutralité carbone du parc immobilier cantonal à l'horizon 2040.

Parallèlement, une attention particulière a été portée à la valorisation et à la préservation du patrimoine bâti et culturel. Des nouveaux projets emblématiques et des restaurations ont permis de concilier exigences patrimoniales, usages contemporains et performance énergétique. La durabilité a ainsi été abordée non seulement comme un impératif environnemental, mais aussi comme un facteur de maîtrise des coûts à long terme et de responsabilité envers les générations futures.

Politique d'asile et d'intégration

En 2025, le DEIEP a poursuivi la mise en œuvre d'une politique d'asile et d'intégration fondée sur un équilibre entre humanité, fermeté et pragmatisme. Le Canton de Vaud a continué de faire face à un volume élevé de personnes relevant de l'asile, tout en renforçant la gouvernance et la professionnalisation des dispositifs de prise en charge, en particulier pour les publics vulnérables.

L'intégration sur le marché du travail est restée un levier central de cette politique. Les mesures mises en place ont permis aux personnes bénéficiant du statut de protection provisoire de mieux accéder à l'emploi, contribuant ainsi à répondre partiellement à la pénurie de main-d'œuvre tout en favorisant l'autonomie financière et la cohésion sociale. Cette approche s'est accompagnée d'une gestion rigoureuse des départs et des régularisations, dans le respect du cadre légal fédéral.

L'année 2025 a également été marquée par un engagement renforcé en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences domestiques. Le développement d'outils de prévention innovants, la coopération intercantonale en matière d'égalité salariale et le renforcement des dispositifs de protection témoignent de la volonté du Canton de mieux prévenir, détecter et combattre les violences, tout en accompagnant les victimes de manière coordonnée.



Dans un contexte international incertain, la relation bilatérale franco-suisse a été valorisée sous un angle économique en donnant la parole à quelque 200 entrepreneurs actifs des deux côtés de la frontière.

DICIRH

Département des institutions,
de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



Mobilités

Le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil une troisième demande de crédits de 809,7 millions de francs pour le développement des métros m2 et m3, afin de répondre à la croissance démographique et à la pression sur les transports publics. Ce financement doit permettre le renouvellement du matériel roulant du m2, l'installation d'un nouveau système de conduite automatique, la poursuite des études et travaux préparatoires du m3, dont le tracé a été adapté, ainsi que le doublement du tunnel sous la gare, indispensable à la capacité future du m2.

Les travaux du tramway entre Lausanne-Flon et Renens se sont poursuivis jusqu'au centre de Lausanne en vue d'une mise en service fin 2026. Le financement de la deuxième étape jusqu'à Villars-Sainte-Croix a été adopté en 2025 par l'ensemble des collectivités concernées. La procédure fédérale suit son cours, avec un lancement des travaux prévu en 2027 sous réserve d'éventuels recours.

L'année 2025 a été marquée par la publication du rapport Weidmann dans le cadre du projet Transports 45. Plusieurs projets vaudois sont concernés, notamment le tunnel ferroviaire Morges-Perroy, jugé prioritaire sur l'arc lémanique, sous réserve d'un renforcement du fonds fédéral. Le Canton poursuivra la défense de ses projets dans le cadre du prochain message PRODES jusqu'à son traitement par les Chambres fédérales en 2027. Il continuera également de soutenir les aménagements

nécessaires à la réduction du temps de parcours Lausanne-Berne et au développement du trafic international sur la ligne du Simplon.

Le Canton a mené d'intenses négociations avec les autorités françaises concernant l'offre 2026 des lignes lacustres transfrontalières de la CGN, à la suite de la dénonciation de la convention de partenariat par les autorités organisatrices françaises. Bien que les horaires soient un peu réduits par rapport à 2025, l'accord trouvé en novembre permet de garantir une offre en semaine. Le Canton poursuit les discussions avec la France afin d'aboutir à un accord juridique permettant de pérenniser le financement des lignes de la CGN entre la Suisse et la France et de garantir une offre répondant aux besoins des voyageuses et voyageurs.

Dans le cadre du projet de suppression du goulet de Crissier piloté par l'Office fédéral des routes, le Canton s'est fortement mobilisé autour du dossier de la jonction de Chavannes, à la suite de la dénonciation par la Commune de Chavannes-près-Renens de la convention de financement. Afin d'en mesurer les conséquences, sous conduite de l'État en partenariat avec l'OFROU et les communes concernées, plusieurs études visant notamment à analyser l'impact d'une éventuelle non-réalisation de la jonction sur les projets urbanistiques prévus ainsi que sur les flux de trafic dans le secteur ont été conduites. Elles ont mis en évidence un trafic attendu inférieur aux prévisions initiales, mais également des reports pro-

blématiques en cas d'abandon du projet. Ces constats ont confirmé la nécessité d'analyses complémentaires.

La révision de la loi sur les routes s'est poursuivie afin d'ancrer les principes de la mobilité multimodale dans les bases légales cantonales, parallèlement à l'élaboration de la stratégie cantonale de mobilité à l'horizon 2050. Plusieurs mesures ont par ailleurs permis d'améliorer les infrastructures cyclables et de renforcer l'offre de transports publics, notamment sur le RER Vaud et les bus régionaux, en lien avec les objectifs du Plan climat.

Une démarche coordonnée a été engagée pour améliorer la gestion des flux de mobilité touristique dans les Alpes vaudoises. Elle s'est concrétisée par la signature d'une déclaration d'intention en septembre 2025, posant les bases d'une collaboration renforcée entre les acteurs concernés en faveur d'une mobilité plus durable.

Domaine LGBTIQ

Rendu public en octobre 2025, le Plan d'action LGBTIQ cantonal vise à transformer l'égalité de droit en égalité de fait. Structuré autour de cinq axes stratégiques et de treize objectifs, il s'accompagne d'un train de mesures pour la période 2025-2027. Reposant sur une approche transversale et pragmatique, il vise notamment à renforcer les compétences des services publics et à garantir un accueil et des prestations inclusives.

Culture et patrimoine

Galeriste et mécène de renom, Alice Pauli a institué dans son testament l'État de Vaud seul héritier de ses biens en faveur du Musée cantonal des

Beaux-Arts. Cette succession exceptionnelle a permis l'entrée de 453 œuvres dans les collections cantonales. Cet ensemble majeur, comprenant des peintures, dessins, estampes et sculptures de figures importantes de l'art contemporain, a fait l'objet d'un important travail de conservation et de valorisation, aboutissant à la présentation d'une exposition hommage dès février 2025.

RH et modernisation des prestations

La mise en œuvre de la stratégie RH s'est poursuivie à travers un renforcement du partenariat entre les services et les fonctions RH. Des démarches participatives ont permis d'intégrer les besoins des services et d'adapter les outils et bonnes pratiques aux réalités des différents métiers.

L'année a également été marquée par la transformation de l'Office de l'accueil de jour des enfants en service cantonal, accompagnée d'une réorganisation interne, ainsi que par la migration du système informatique Viacar du Service des automobiles et de la navigation vers une version modernisée, améliorant la qualité et la lisibilité des prestations à la population.

Organisation départementale

La réorganisation décidée en mars 2025 a marqué le Secrétariat général. L'évolution du périmètre départemental, effective au 1^{er} juin, s'est traduite par le transfert de certaines compétences et l'intégration de nouveaux domaines, notamment institutionnels et juridiques. Ces changements ont nécessité une adaptation des modalités de fonctionnement afin d'assurer la continuité, la coordination et la qualité du pilotage dans ce nouveau cadre.

Le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil la 3^e demande de crédits de quelque 810 millions de francs pour le développement des métros m2 et m3. Il poursuit ainsi son engagement pour une mobilité active.



DADN

Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique

Valérie Dittli
Conseillère d'État



L'année 2025 marque la création, au 1^{er} juin, du Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN) au sein de l'administration cantonale vaudoise. Avec cette réorganisation, le département regroupe des compétences clés pour accompagner les grandes transitions agricoles, climatiques et numériques du canton.

Dans ce contexte de transformation, une attention particulière a été portée à la stabilité des équipes, à la clarification des responsabilités et au renforcement de la cohésion interne. Afin de donner un socle commun à cette nouvelle dynamique, une vision et des valeurs ont été élaborées conjointement par la cheffe de département et les chefs de service. Fondé sur la responsabilité, l'innovation, l'orientation citoyenne ainsi que la coopération et la transversalité. Malgré l'ampleur des changements, les missions ont été pleinement assurées et les prestations délivrées sans interruption.

Parallèlement à cette réorganisation, des mesures fortes ont été conduites, notamment en faveur de la viticulture vaudoise, ainsi que le lancement de stratégies majeures, telles que la numérisation de l'administration cantonale.

Anticiper les mutations et renforcer les filières agricoles

En 2025, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires a déployé des mesures structurantes face aux évolutions du

marché et aux enjeux sanitaires. Confrontée à une baisse durable de la consommation mondiale de vin, la viticulture vaudoise bénéficie d'un plan d'action 2025-2028 visant à adapter la production à la demande, soutenir la reprise des exploitations, renforcer l'appui aux parcelles en forte pente et simplifier le système AOC. Un moratoire sur le cadastre viticole complète ce dispositif destiné à stabiliser et valoriser la filière.

La protection du territoire a également mobilisé les équipes avec la détection du scarabée japonais sur plusieurs axes autoroutiers. Les foyers identifiés ont été éradiqués et un plan de surveillance renforcé a été instauré afin de prévenir toute propagation.

L'année marque en outre une avancée majeure pour le Projet de développement régional agricole du



Premier bilan positif de la convention entre l'État et Bio-Vaud. Sur 54 projets recensés, seuls trois projets n'ont pas donné de résultats concluants.

Gros-de-Vaud. Le financement cantonal de la phase de réalisation, confirmé par le Grand Conseil, consolide un programme destiné à valoriser durablement la filière céréalière régionale. Parmi les projets emblématiques figure l'Espace du Blé au Pain, futur pôle muséal et économique dédié au patrimoine et aux produits régionaux.

Sécuriser et moderniser l'environnement numérique de l'État

La Direction générale du numérique et des systèmes d'information a poursuivi son rôle central dans la transformation numérique cantonale. Elle a contribué à la conception de l'identité électronique nationale adoptée en votation en 2025 et préparé son intégration technique afin d'en garantir une mise en œuvre sécurisée.

La migration des 16 000 postes de travail de l'administration vers Windows 11 a constitué un chantier d'envergure, indispensable au maintien du niveau de sécurité et à la continuité des activités de l'État.

Dans une logique d'efficacité accrue, un projet de modernisation du cadre de gouvernance des investissements informatiques a été élaboré, intégrant de nouveaux principes de pilotage et d'évaluation fondés sur l'analyse utilité/coûts. Par ailleurs, la création d'une entité « DataScience, BI » permet d'accompagner les services dans l'exploitation stratégique des données et l'intégration des solutions d'intelligence artificielle. Un bilan carbone complet des activités numériques a également été réalisé, renforçant l'engagement en faveur d'un numérique responsable.

Structurer l'efficacité et accompagner la transformation

Créé au mois de janvier, l'Office de la transformation numérique et de l'appui à l'administration (ONA) a assumé le mandat visant à renforcer l'efficacité au sein de l'administration cantonale. En 2025, la mise en œuvre d'un dispositif de monitoring, développé en collaboration avec plusieurs services pilotes, a permis de concevoir un prototype opérationnel du « Cockpit Efficacité ». À la suite des résultats obtenus, le Conseil d'État a décidé sa généralisation progressive à l'ensemble des services.

Parallèlement, l'ONA a conduit une douzaine de mandats d'accompagnement, contribuant à l'optimisation de stratégies, d'organisations et de processus

métier, tout en soutenant plusieurs initiatives transversales. Cette action vise une administration plus cohérente, plus simple et orientée vers l'amélioration continue. L'année 2025 a également marqué le lancement des travaux préparatoires relatifs à la stratégie ANV (administration numérique vaudoise) ainsi qu'à l'accélération de la numérisation de l'administration vaudoise, dans une perspective de modernisation coordonnée et durable des prestations publiques.

Protéger la santé des consommatrices et consommateurs et garantir la conformité

En 2025, l'Office de la consommation a réalisé près de 3000 inspections et analysé environ 5000 échantillons dans les domaines des denrées alimentaires, des objets usuels et de l'eau potable. Il a participé à 27 campagnes de mesures, dont 5 romandes et 11 nationales. Les contrôles des distributeurs d'eau et des installations de baignade se sont poursuivis. Un rapport sur la contamination en PFAS des poissons issus des lacs romands a été publié.

La détection de 1,2,4-triazole dans l'eau potable issue du lac Léman, à une concentration supérieure au seuil réglementaire, a constitué un dossier majeur. Bien qu'aucun risque sanitaire avéré n'ait été établi à ce stade des connaissances, les distributeurs concernés doivent rétablir la conformité légale. Une coordination étroite entre autorités cantonales et intercantionales se poursuit à ce sujet.

Éclairer l'action publique par les données

En 2025, Statistique Vaud a poursuivi sa mission d'analyse et de diffusion de données au service du débat public. Cinq éditions de *Numerus* ont exploré des thématiques variées, notamment les échanges économiques avec les États-Unis, la structure de la force de travail cantonale et les parcours étudiants.

Une étude prospective consacrée à la transition énergétique et à la mobilité à l'horizon 2050 a apporté un éclairage stratégique sur un secteur représentant une part significative des émissions cantonales. L'année a également été marquée par la ratification de la version révisée de la Charte de la statistique publique de la Suisse, réaffirmant l'engagement en matière de qualité, de transparence et de déontologie.

Agenda 2030

Mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des politiques climatiques et de durabilité

Des projets concrets et structurants

En 2025, l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) a poursuivi son rôle de coordination, d'appui et de pilotage des politiques publiques en matière de durabilité et de climat. Dans un contexte marqué par le déploiement de la deuxième génération du Plan climat vaudois, les bases stratégiques, méthodologiques et opérationnelles nécessaires à la transition à l'échelle du canton ont été renforcées.

Les travaux d'actualisation du bilan carbone du territoire et de l'administration ont été menés tout au long de l'année, permettant de consolider les bases de suivi et de pilotage des émissions. Les résultats mettent en évidence une baisse des émissions territoriales de 21 % par rapport à 1990, mais confirment également la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.



Parallèlement, les travaux préparatoires sur la loi-cadre sur la durabilité et le climat (LCDC) ont abouti et un avant-projet a été soumis au Conseil d'État pour obtenir l'autorisation de sa mise en consultation publique. Inscrit au Programme de législation 2022-2027, ce projet de loi vise à intégrer de manière systématique les enjeux de durabilité dans l'action de l'État et à concrétiser les objectifs climatiques adoptés par le peuple en juin 2023.

La stratégie cantonale en matière de restauration collective durable a été finalisée et un crédit de 3,5 millions de francs a été octroyé par le Grand Conseil en fin d'année pour la déployer. Cette stra-

tégie a pour objectif de faire évoluer les pratiques alimentaires vers des modèles plus durables, en cohérence avec les enjeux climatiques, sanitaires et économiques.

L'année 2025 a également marqué une étape importante dans le renforcement de l'accompagnement des communes avec l'entrée en vigueur du décret qui a permis d'élargir le programme PECC (Plan énergie et climat communal). Les outils développés, les dispositifs de subvention et les démarches d'accompagnement mis en place ont déjà démontré leur pertinence et confirment le rôle clé des communes pour accélérer la transition à l'échelle locale.

Des services impliqués de manière transversale

Au-delà de ces projets, l'OCDC a poursuivi et intensifié son accompagnement transversal des services de l'administration cantonale et des partenaires externes. Cette activité, au cœur de ses missions, s'est traduite par le développement d'outils, la production d'analyses et la mise à disposition d'expertises visant à intégrer de manière concrète les enjeux climatiques et de durabilité dans les politiques publiques sectorielles.

Par exemple, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE), l'OCDC a contribué à la mise à disposition de nouveaux outils à destination des communes et du grand public, tel qu'un kit de communication sur la biodiversité dans les jardins privés. Dans le même esprit, les travaux sur les cartes climatiques ont permis de renforcer l'accès à des données objectivées sur l'évolution des températures sur le territoire, utiles à la planification territoriale et à l'adaptation aux changements climatiques.

Avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), l'OCDC a participé aux travaux prélimi-

naires de la révision du Plan directeur cantonal (PDCn), en produisant une étude visant à intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques dans les instruments de planification.

Dans le domaine de l'exemplarité de l'État, le projet Cap'Énergie, mené en collaboration avec la DGE et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), a permis de lancer un projet pilote visant à réduire la consommation d'énergie et à améliorer le confort dans les bâtiments administratifs. Ce projet s'inscrit dans la trajectoire visant l'autonomie énergétique du parc immobilier de l'État à l'horizon 2035, en complément des travaux d'assainissement et de déploiement du photovoltaïque à large échelle.

L'OCDC a également soutenu plusieurs démarches sectorielles en lien avec les partenaires de l'État. Le Fonds de soutien à l'économie durable (FSED), copiloté avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), a poursuivi son déploiement, contribuant à accompagner les acteurs économiques dans leur transition. Dans le domaine du numérique, l'obtention du niveau le plus exigeant du label « Numérique responsable » illustre les efforts menés avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) pour réduire les impacts environnementaux des activités numériques de l'administration.

En parallèle, l'OCDC a contribué à la production de fiches pratiques destinées aux organismes prestataires (notamment dans les domaines de la petite enfance, de la santé ou du social), afin d'harmoniser les pratiques et de renforcer l'intégration des enjeux de durabilité dans leurs activités. Ces outils visent à soutenir des acteurs clés du territoire dans leur mise en conformité avec les objectifs cantonaux.

L'OCDC comme catalyseur

De manière transversale, l'année 2025 a été marquée par un renforcement du rôle de l'OCDC en tant que facilitateur et centre de compétences. En apportant des appuis méthodologiques, des analyses (quantification carbone, examens climatiques, analyses prospectives) et des instruments de mise en œuvre adaptés, l'Office agit comme un bureau de conseil interne au service des départements et des partenaires. Cette approche permet de renforcer la cohérence de l'action publique et de favoriser l'émergence de solutions concrètes, adaptées aux réalités de terrain.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois. Son rapport annuel, remis au Conseil de la magistrature, est disponible sur le site internet de l'État de Vaud: vd.ch/ojv.

MP

Ministère public

Le Ministère public est l'autorité chargée de mener l'instruction pénale et de soutenir l'accusation devant les tribunaux. Il jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Son rapport annuel, adressé au Conseil de la magistrature, est disponible sur le site internet de l'État de Vaud: vd.ch/mp.

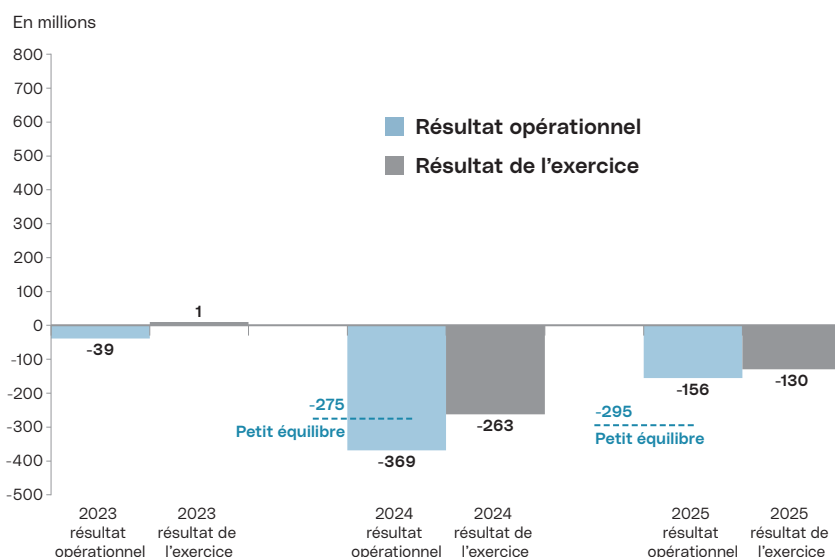
Comptes 2025

En bref

1. Comptes de résultats

1.1 Résultat de l'exercice et résultat opérationnel

L'État de Vaud boucle ses comptes 2025 sur un excédent de charges -130 millions avec la prise en compte d'un excédent de revenus extraordinaire de 26 millions. Le résultat du compte opérationnel présente un excédent de charges de -156 millions. Ce résultat permet de couvrir les charges avant amortissement au sens de l'article 165 de la Constitution vaudoise. Le montant du petit équilibre est respecté.



-130^{mios}

Résultat de l'exercice 2025

-156^{mios}

Résultat opérationnel 2025

1.2 Charges courantes

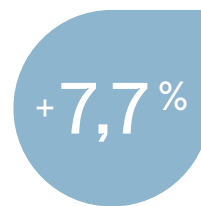
Avec un total brut de 12,709 milliards, les charges opérationnelles surpassent le budget 2025 de 474 millions (+3,9%). Cet écart s'explique principalement par des dépenses en lien avec la crise en Ukraine (+118 millions), de l'action sociale (+173 millions), de l'asile (+85 millions) et l'attribution à divers fonds (+55 millions). Par rapport à 2024, les charges ont augmenté de 4,2 % (+514 millions). Le taux de progression des charges de l'année 2024 en comparaison avec l'année 2023 était de 6,2 %.

+3,9%

Charges opérationnelles 2025 par rapport au budget 2025

1.3 Revenus ordinaires, recettes d'impôts et parts fédérales

Les revenus opérationnels de l'État atteignent 12,553 milliards, soit 894 millions de plus qu'au budget (+7,7%). Cela est principalement dû à des recettes fiscales en hausse, notamment les personnes morales (+214 millions) et les impôts sur les successions et donations, gains immobiliers et capital (+136 millions). L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est plus bas qu'escompté (-110 millions). Les autres éléments de croissance proviennent de recettes fédérales, soit les parts cantonales à l'IFD (+92 millions), la part à l'impôt anticipé (+17 millions), la part au bénéfice de la BNS (+126 millions) ainsi que diverses participations fédérales et communales à des charges cantonales, notamment l'Ukraine (+67 millions), l'action sociale (+51 millions) et l'asile (+43 millions). En 2025, les revenus opérationnels ont augmenté de 727 millions de francs (+6,1 %) par rapport à 2024.



Revenus opérationnels 2025 par rapport au budget 2025

2. Investissements

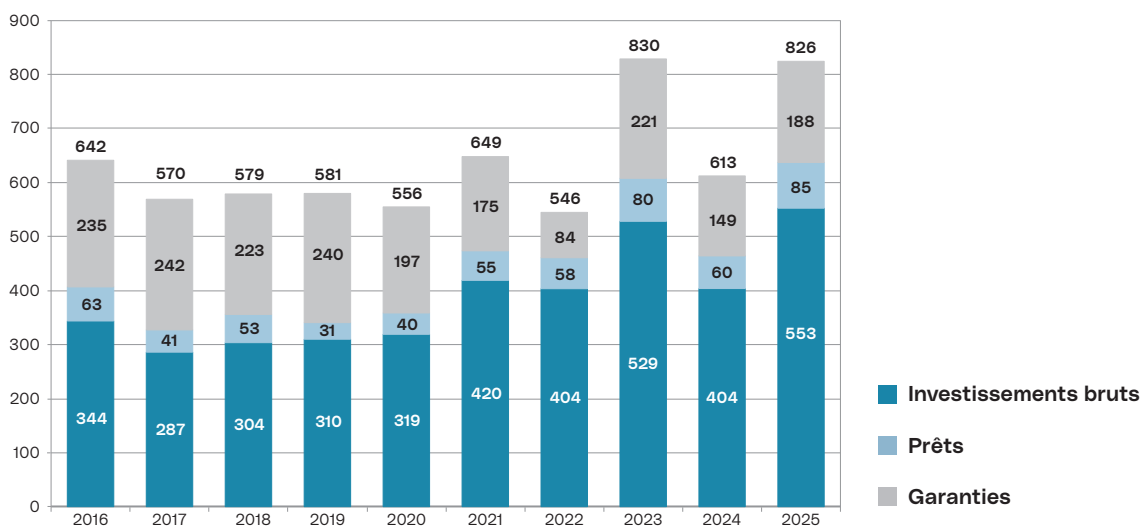
Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 553 millions en 2025 contre 404 millions en 2024. Les investissements concernent des secteurs aussi variés que la construction de bâtiments pour la formation ou l'éducation, des assainissements énergétiques, la construction et l'entretien des routes, les transports publics ou la prévention des dangers naturels.

À ces éléments s'ajoutent les nouveaux prêts de 85 millions et les garanties activées à hauteur de 188 millions, pour un montant global de 826 millions investi dans l'économie du canton.



Investissements bruts en 2025 (y compris part des tiers)

En millions



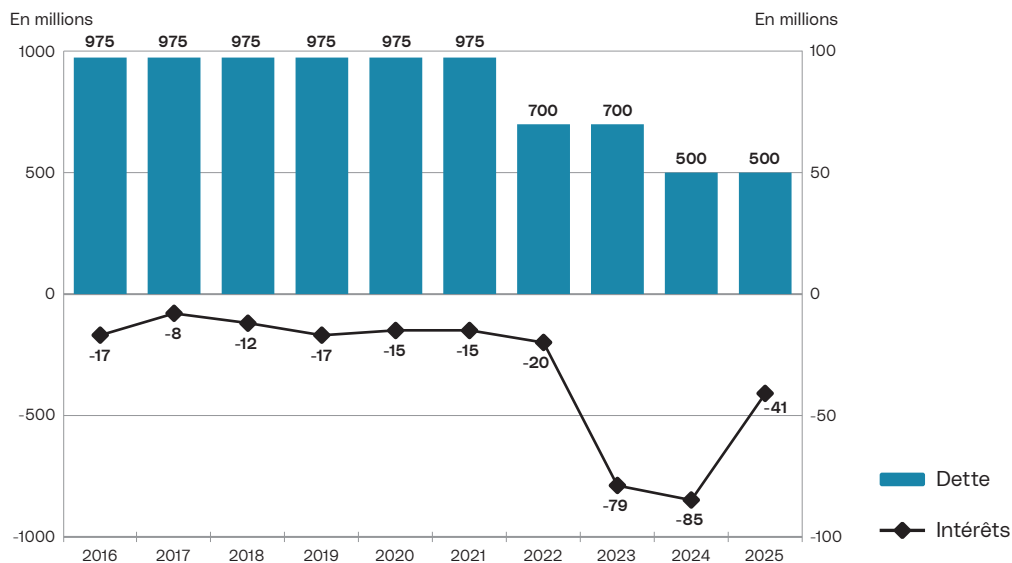
3. Dette et intérêts

À fin 2025, la dette de l'État s'élève à 500 millions. Elle est stable depuis deux ans. Il n'a pas été nécessaire de recourir à un nouvel emprunt. L'État a utilisé une partie de ses liquidités pour financer les dépenses et recettes du ménage courant et ses investissements.

La charge d'intérêts reste négative à -41 millions, en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales, les placements et les liquidités.

500^{mios}

Dette à la fin 2025



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2025 sont les suivants :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Charges totales	12 709	12 196	11 484	10 964	11 415	10 807	10 056	10 198	9 665	9 601
<i>dont écritures de bouclément</i>	0	0	0	80	225	0	135	432	155	201
Revenus totaux	12 553	11 827	11 445	11 378	11 878	11 074	10 484	10 356	10 151	9 825
Résultat opérationnel	-156	-369	-39	414	463	267	428	158	486	224
<i>Écritures de bouclément : préfin/autres cap, propres</i>	0	0	0	413	449	261	423	71	339	38
Résultat extraordinaire	27	106	40	-310	-136	-119	-373	28	-221	62
<i>dont attribution résultat extraordinaire</i>	0	0	50	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-130	-263	1	104	327	148	54	186	265	286
Revenus d'impôts	7 262	7 113	6 989	6 750	6 748	6 582	6 303	6 297	6 183	6 044
Charges financières	17	14	13	31	39	36	38	34	30	24
Amortissement du patrimoine administratif	295	275	234	197	459	120	173	381	269	421
Degré d'autofinancement	28,2%	-25,6%	31,9%	179,8%	201,7%	209,4%	265,1%	248,6%	321,6%	222,2%
Total des emprunts (dette brute)	500	500	700	700	975	975	975	975	975	975
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	2 099	2 229	2 492	2 491	2 386	2 059	1 911	1 857	1 671	1 406

Budget/Compte opérationnel 2025

(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	12 235 081 400	11 659 684 600	-575 396 800
Comptes	12 709 329 056	12 553 176 097	-156 152 959
Différence budget total/comptes	474 247 656	893 491 497	419 243 841
en % du budget total	3,9%	7,7%	

Résultats 2025

Avec des charges de 12,709 milliards et des revenus de 12,553 milliards, le résultat du compte opérationnel 2025 se solde par un déficit de -156,2 millions. En cumulant le résultat opérationnel de -156,2 millions à celui du résultat extraordinaire de 26,5 millions, le total du compte de résultat de l'exercice de l'État présente un excédent de charges de -129,6 millions pour 2025.

Compte de résultat de l'exercice

(En francs)	2025
Résultat opérationnel	-156 152 959
Résultat extraordinaire	26 543 744
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	-129 609 215

En résumé, le Conseil d'État tire des comptes 2025 les constats suivants :

Ce résultat est meilleur que celui prévu au budget et aux comptes 2024. Il a pu être atteint avec une progression des charges contenue et des revenus en hausse.

Un petit équilibre respecté

Le résultat opérationnel avant amortissement couvre les charges au sens de l'article 165 de la Constitution vaudoise (CSt.VD). Le petit équilibre, qui correspond au total des amortissements du patrimoine administratif (294,9 millions), est respecté.

Une progression des charges contenue

La progression des charges ralentit, soutenue par l'activation des mesures d'assainissement décidées au deuxième trimestre 2025. Conformément à la Constitution cantonale, le dispositif d'allègement a été mis en œuvre après la présentation des comptes 2024, pour un impact effectif de 75 millions aux comptes 2025. Face à la dégradation de la situation financière, le Conseil d'État a en outre procédé à des priorisations et arbitrages lors de l'élaboration du budget 2026.

Aux comptes 2025, les charges dépassent la prévision budgétaire de 474 millions de francs (+3,9 %). Cet écart s'explique principalement par des dépenses en lien avec la crise en Ukraine (+118 millions), l'action sociale (+173 millions), l'asile (+85 millions) et l'attribution à divers fonds (+55 millions).

Par rapport à 2024, les charges ont augmenté de 4,2 % (+514 millions) pour un montant total de 12,709 milliards. Les principales augmentations découlent de charges de personnel (+76 millions) et des effets de l'indexation pour le parapublic (+30 millions), de l'exécution de politiques publiques notamment dans les domaines de l'action sociale (+173 millions), la péréquation verticale (+40 millions), la santé (+27 millions), l'enseignement et la formation professionnelle (+22 millions), les transports (+22 millions), la protection de l'enfance (+16 millions) et la fondation d'accueil de jour (FAJE) (+10 millions). Les charges liées à l'Ukraine (-4,4 millions) et à l'asile (-3,4 millions) sont en légère diminution.

Des revenus en hausse

Les revenus opérationnels de l'État se montent à 12,553 milliards de francs, soit 894 millions de francs de plus (+7,7 %) qu'au budget adopté.

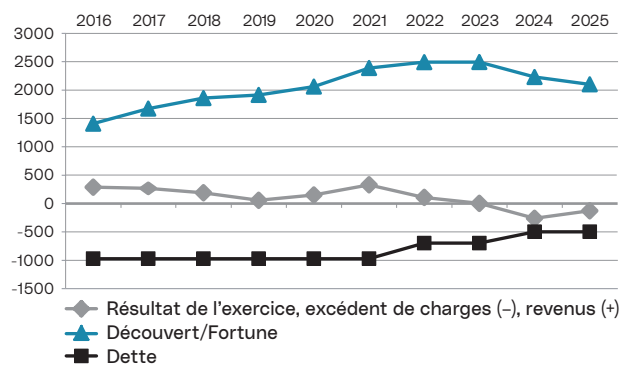
Les revenus augmentent en partie au niveau des recettes fiscales, notamment celles des personnes morales (+214 millions) en raison principalement de la croissance organique des sociétés et de l'introduction de l'imposition minimale prévue par l'OCDE. Le caractère exceptionnel du produit des successions et donations, la bonne santé du marché immobilier et les prestations en capital ont contribué à l'amélioration des recettes fiscales (+136 millions). En revanche, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est plus bas qu'escompté (-110 millions).

Les autres augmentations proviennent de recettes fédérales en hausse, que ce soit les parts cantonales à l'IFD (+92 millions) et la part à l'impôt anticipé (+17 millions), ou encore de la distribution de bénéfices par la BNS (+126 millions), de diverses participations fédérales et communales à des charges cantonales (Ukraine: +67 millions; action sociale: +51 millions; asile: +43 millions) et de revenus sur des fonds (+55 millions).

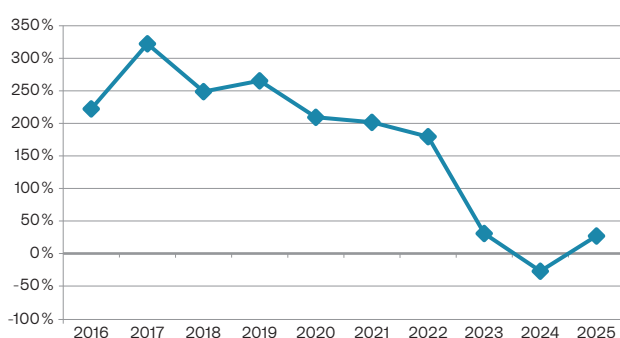
En 2025, les revenus opérationnels ont augmenté de 727 millions de francs (+6,1 %) par rapport à 2024. Ils proviennent des impôts (+148 millions), principalement au niveau des impôts des personnes morales

Évolution du résultat, du capital et de la dette

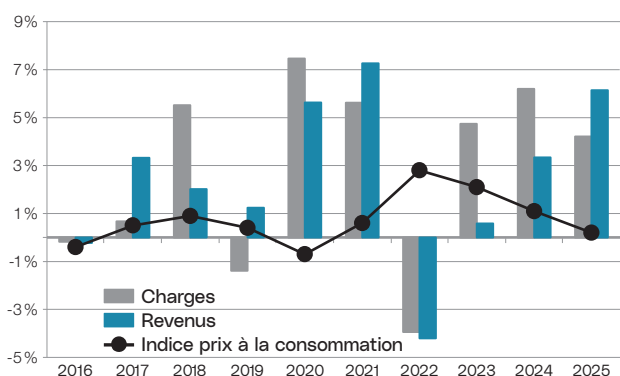
En millions



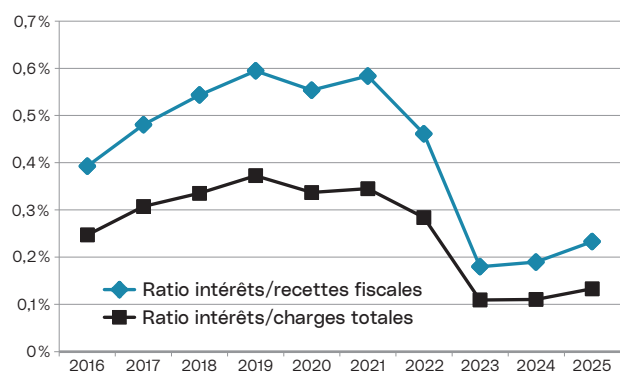
Évolution du degré d'autofinancement



Taux de croissance



Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



(+115 millions) et des impôts conjoncturels (+118 millions), de la Confédération (IFD : +51 millions), de la BNS (part au bénéfice: +188 millions; part de la contre-valeur billet: +45 millions).

En revanche, les impôts des personnes physiques diminuent (-90 millions), en lien avec la baisse de 4 % de la charge fiscale décidée par les autorités. Des revenus de l'ordre de 56 millions ont également été enregistrés pour la vente de terrains.

Une dette stable et des investissements qui augmentent

La dette de l'État est stable à 500 millions de francs. Les besoins de financement, notamment pour financer les investissements, ont été couverts principalement en réduisant les liquidités disponibles.

Les investissements augmentent, garantissant ainsi des prestations de qualité à la population. Ils se situent à un niveau important (826 millions ; +213 millions par rapport à 2024). La priorité est mise sur le développement des infrastructures publiques (bâtiments pour la formation et la santé,

assainissements énergétiques) et le renforcement des conditions-cadres (routes, transports publics ou prévention des dangers naturels) favorables au développement du canton.

Une trajectoire vers le retour à l'équilibre

En respectant le cadre constitutionnel du petit équilibre, les comptes de l'État illustrent les premiers effets de l'action gouvernementale. En affichant une croissance contenue des charges et des investissements en hausse, l'exercice 2025 montre que le cap défini par le Conseil d'État suit la bonne trajectoire, celle qui doit permettre au canton de retrouver des finances saines d'ici la fin de la décennie. Avec le concours d'experts externes, le Gouvernement poursuivra ainsi ses efforts dans un contexte incertain (situation géopolitique et économique, transferts de charges de la Confédération, initiative 12 %, réforme du financement des soins/EFAS), pour atteindre à moyen terme l'équilibre financier tout en garantissant des conditions-cadres propices à l'attractivité du canton, ainsi que des prestations de qualité à la population vaudoise.

2 Analyse des comptes du résultat opérationnel

2.1 Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes de fonctionnement se basent sur le budget voté par le Grand Conseil (hors prélèvements extraordinaires sur préfinancements et autres capitaux propres inscrits au budget), sans tenir compte des crédits supplémentaires, permettant de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Il convient de rappeler que les dépenses liées à la crise ukrainienne sont désormais intégrées au budget de l'État à hauteur de 50 %, alors qu'elles ne l'étaient pas en 2024. Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre *Écarts entre le budget et les comptes* ainsi que dans le chapitre *Écarts entre les comptes 2025 et les comptes 2024*.

2.2 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Budget 2025	Comptes 2025	Variation	(%)
30 Charges de personnel	2 965 199 600	2 968 678 359	3 478 759	0,1%
31 Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	807 380 600	882 933 932	75 553 332	9,4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	275 174 900	269 982 700	-5 192 200	-1,9%
34 Charges financières	15 645 600	16 935 452	1 289 852	8,2%
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	34 081 500	88 844 253	54 762 753	160,7%
36 Charges de transferts	7 449 075 400	7 776 400 192	327 324 792	4,4%
37 Subventions redistribuées	682 970 200	699 384 657	16 414 457	2,4%
39 Imputations internes	5 553 600	6 169 512	615 912	11,1%
Total	12 235 081 400	12 709 329 056	474 247 656	3,9%

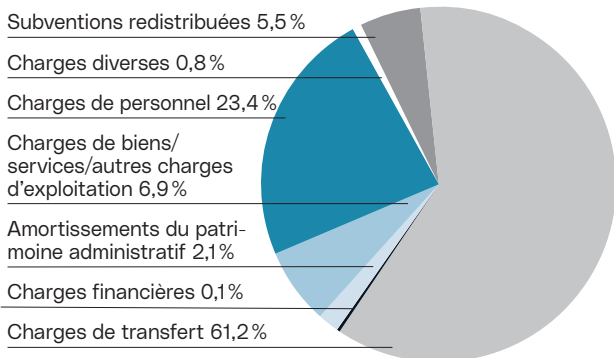
Revenus (en francs)	Budget 2025	Comptes 2025	Variation	(%)
40 Revenus fiscaux	6 983 006 000	7 261 747 703	278 741 703	4,0%
41 Patentes et concessions	150 527 000	278 720 456	128 193 456	85,2%
42 Taxes et redevances	455 255 300	628 240 357	172 985 057	38,0%
43 Revenus divers	67 120 600	100 869 072	33 748 472	50,3%
44 Revenus financiers	439 947 800	435 025 877	-4 921 923	-1,1%
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	73 057 200	68 601 776	-4 455 424	-6,1%
46 Revenus de transferts	2 802 246 900	3 074 416 687	272 169 787	9,7%
47 Subventions à redistribuer	682 970 200	699 384 657	16 414 457	2,4%
49 Imputations internes	5 553 600	6 169 512	615 912	11,1%
Total	11 659 684 600	12 553 176 097	893 491 497	7,7%

3 Écarts entre le budget et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature : éléments essentiels



tion du recouvrement). Des charges de placements hors canton en lien avec la surpopulation carcérale (+4,6 millions) ainsi que des émoluments en lien avec la vente d'actifs immobiliers (+1,4 million), sont également à relever.

A contrario, des baisses totales de -18,2 millions sont constatées dans divers services (machines, appareils et véhicules -6,1 millions, entretien de machines, appareils, véhicules et immeubles -4 millions, divers imprimés et matériel de bureau -4,5 millions ainsi que diverses prestations -3,6 millions dont -1,9 million pour les mandats).

Groupe 30 +3,5 millions +0,1%

Personnel

L'écart s'explique par la rémunération des travailleurs temporaires, supérieure au budget 2025 de +8,9 millions, et par des coûts supplémentaires liés à l'accueil des élèves ukrainiens de +7,6 millions.

Les non-dépenses sur les salaires des enseignants se montent à -6 millions, sur le personnel en formation, y compris les charges de personnel, à -5,5 millions, ainsi que sur les charges de salaires du personnel administratif, inférieures de -1 million.

Groupe 31 +75,6 millions +9,4%

Biens, services et marchandises

L'écart provient des réévaluations sur les créances de +62,1 millions, principalement de la direction du recouvrement (+56,5 millions), dont +51,1 millions en lien avec la migration d'un projet informatique et +4,6 millions en lien avec les cas de rigueur (CDR).

Les pertes sur créances effectives de +25,9 millions concernent (+8,6 millions pour la fiscalité, +7,5 millions pour les CDR en lien avec des demandes de restitution d'aides pour les mesures Covid, +3,8 millions sur les amendes radars, +3,3 millions en lien avec les prestations financières individuelles [PFI] notamment dans les domaines LASV et du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires [BRAPA] et +2,6 millions en lien avec la direc-

Groupe 33 -5,2 millions -1,9%

Amortissements du patrimoine

L'écart s'explique principalement par des amortissements inférieurs aux prévisions sur les objets d'investissement (-2,8 millions), ainsi que sur les crédits d'inventaire (-2,4 millions), en raison de retards et décalages de livraison visant à respecter les plafonds.

Groupe 34 +1,3 million +8,2%

Charges financières

L'écart provient des intérêts rémunératoires versés aux contribuables de +2,2 millions réduit par les charges d'intérêts passifs des engagements courants (-0,5 million) et les frais postaux de (-0,5 million).

Groupe 35 +54,8 millions +160,7%

Attribution financements spéciaux et fonds

Ce montant correspond à des dotations provenant d'excédents de revenus constatés sur divers fonds (+50,4 millions), notamment au capital du fonds de remplacement des abris PC (+24,6 millions), au fonds pour l'aménagement du territoire (+16,6 millions), au fonds de l'assurance perte de gain maladie (APGM) (+7,3 millions), au fonds d'adaptation du système de santé (+4,7 millions) et au fonds Loterie Romande (LoRo) (+1,7 million). Le solde, soit +4,3 millions, provient d'attributions budgétaires

à d'autres fonds, notamment au fonds InvestPro (+5 millions).

Groupe 36 **+327,3 millions** **+4,4 %**

Charges de transferts

La santé et le social représentent un écart au budget de +173,7 millions. En excluant l'impact de l'indexation du CHUV et des établissements subventionnés (-22,4 millions), l'écart n'est plus que de +151,3 millions et s'explique par un dépassement de +183,2 millions au niveau des prestations financières individuelles (PFI), réduit partiellement de -21,9 millions au niveau du système de santé, et de -10 million au niveau de l'accompagnement et de l'hébergement (A&H).

Les dépenses liées à l'Ukraine affichent une hausse totale de +97,8 millions, essentiellement pour financer les activités de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) (+91,4 millions), (+2,7 millions) pour les renforts nécessaires à l'accueil de mineurs relevant de la loi sur la protection des mineurs (LProMin), (+2,6 millions) pour financer l'accueil des élèves ukrainiens dans l'école régulière ainsi que dans les établissements de pédagogie spécialisée (EPS) ainsi que (+0,6 million) de frais de scolarisation. On observe également (+0,5 million) pour l'adaptation et le renforcement du dispositif médico-sanitaire pour les migrants ukrainiens.

Pour l'asile, on relèvera (+82,2 millions), pour la subvention à l'EVAM et l'écolage des enfants migrants.

Divers autres dépassements sont observés, notamment (+16,6 millions) pour les prises en charge en institutions spécialisées des mineurs, l'augmentation (+5,6 millions) de la contribution aux accords intercantonaux (AHES, HES SO et AIU) et au financement de l'indexation salariale en lien avec les établissements subventionnés (+4,2 millions), ainsi que (+3,7 millions) découlant des institutions hors cantons et (+1,7 million) pour l'accueil dans des familles. On relèvera également (+2,6 millions) de subvention versée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), tout comme l'augmentation des contributions versées aux autres cantons

pour les étudiants vaudois (+1,2 million) et de la subvention au Gymnase intercantonal de la Broye (+0,4 million).

A contrario, des écarts moindres que prévu sont constatés, notamment (-10,5 millions) de subventions aux entreprises de transports publics et (-6,3 millions) de subventions aux HES, UNIL, HEP et aux hautes écoles membres de la HES-SO. On relève également (-3,5 millions) pour l'application de la Convention avec l'AI pour le financement des mesures auxiliaires destinées aux élèves intégrés dans l'école, (-3 millions) sur les subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif, (-2,4 millions) aux entreprises privées, (-1,5 million) aux entreprises publiques, (-0,8 million) aux ménages privés, (-0,7 million) à l'agriculture, ainsi que (-1,9 million) de charge d'amortissement des subventions d'investissement inférieures à la prévision budgétaire. Finalement, on relèvera (-0,3 million) de variation sur divers fonds.

Enfin, un montant de -28,3 millions a été budgété centralement pour l'indexation 2025 des salaires et le supplément salarial issu des négociations avec les syndicats pour le CHUV et le secteur subventionné. Il a été enregistré directement dans les services concernés aux comptes 2025.

Groupe 37 **+16,4 millions** **+2,4 %**

Subventions redistribuées

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

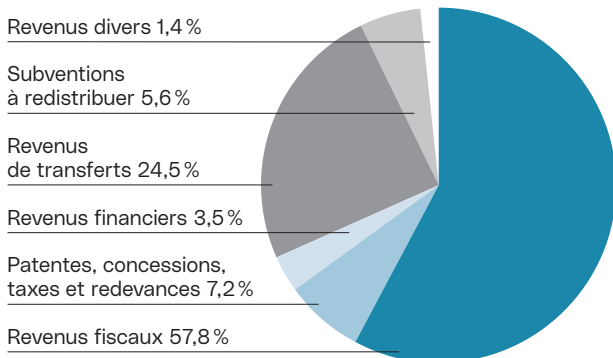
Groupe 39 **+0,6 million** **+11,1 %**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

3.2 Évolution des revenus par nature

Revenus par nature : éléments essentiels



Groupe 40 **+278,7 millions +4%**

Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent du bénéfice des personnes morales de +219,2 millions, des successions et donations de +86,2 millions, de la fortune des personnes physiques de +28 millions, de l'impôt à la source et des frontaliers de +26,3 millions, du droit de timbre et de mutation de +16 millions, de l'impôt spécial des étrangers de +12,8 millions des autres impôts directs des personnes morales de +2,1 millions.

Enfin, les revenus des personnes physiques ont été moins importants qu'attendu de -137,9 millions, ainsi que du capital des personnes morales de -5,1 millions et les taxes routières et impôts sur bateaux de -4,2 millions.

Groupe 41 **+128,2 millions +85,2%**

Patentes et concessions

Au vu de ses résultats en 2024, la BNS a versé trois tranches au Canton. Une seule tranche avait été inscrite au budget (+126,6 millions). La part LoRo été supérieure au budget de +1,7 million.

Groupe 42 **+173 millions +38%**

Taxes et redevances

Des revenus supplémentaires s'expliquent principalement par l'impact d'une migration informatique dans le domaine du recouvrement de +106,4 millions, des restitutions de CDR exigées aux entreprises sur le fonds de lutte contre le chômage de +20,7 millions, de taxes liées à la vente d'actifs immobiliers

de +13,5 millions, des émoluments pour actes administratifs et des produits d'amendes de +12,6 millions, des restitutions de transitoires dans le domaine de la santé et du social de +11 millions, ainsi que des remboursements de frais de contentieux et de poursuite (+2,7 millions) et des hausses de prestations informatiques de +2,3 millions.

Groupe 43 **+33,7 millions +50,3%**

Revenus divers

L'écart s'explique par la facturation des contributions sur le fonds de remplacement des abris PC (+24,7 millions), par les cotisations prélevées sur les indemnités pour le fonds APGM (+8,2 millions), ainsi que du fonds des monuments historiques (+2,8 millions). Au niveau des infrastructures routières, les revenus sont inférieurs au budget 2025 (-2,7 millions), notamment du fait de la baisse des prestations au Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA).

Groupe 44 **-4,9 millions -1,1%**

Revenus financiers

L'écart au budget s'explique par une baisse des revenus des placements financiers et intérêts sur les liquidités plus bas que prévu (-22 millions) en raison de la diminution du taux directeur BNS. Des augmentations sont constatées sur les intérêts sur créances fiscales de (+5 millions), les dividendes des actions BCV de 4,4 francs vs. 4,3 francs/action (+5,8 millions), les gains sur ventes d'actifs immobiliers (+2,5 millions), les loyers et fermages (+1,4 million) et les intérêts sur le retard de paiement des communes dans le cadre de la participation à la cohésion sociale (PCS) (+1,2 million).

Groupe 45 **-4,5 millions -6,1%**

Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds

L'écart au budget s'explique par des prélèvements supérieurs (+1,6 million), notamment sur le fonds de la lutte contre le chômage pour les mesures d'insertion sociale, compensé par des prélèvements inférieurs sur divers fonds (-6,1 millions).

Groupe 46

+272,2 millions +9,7%

Revenus de transferts

L'écart provient notamment des revenus supérieurs au budget pour l'impôt fédéral direct (IFD) (+92 millions), de contributions fédérales à l'EVAM en lien avec l'Ukraine (+54,5 millions) et pour l'asile hors Ukraine (+39,2 millions). On relèvera également la participation des communes à la PCS (+49 millions, dont +49,1 millions sur les prestations sociales, partiellement réduits de -0,07 million), les frais de renvois et administratifs (+0,8 million), ainsi que la part cantonale à l'impôt anticipé (+17,3 millions).

D'autres hausses concernent la participation fédérale aux PC AVS/AI (+9,9 millions), les remboursements des institutions pour des excédents (+6 millions), la participation intercantonale aux services d'ambulances et SMUR (+3,2 millions), les subventions fédérales et de la Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FonPro) (+1,8 million), les subventions de l'office fédéral de la santé publique (OFSP) (+1,6 million pour la formation du personnel soignant et +1,6 million pour InvestPro), la subvention fédérale via le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) pour la formation de jeunes migrants à l'École de l'accueil (+1,6 million), la participation à la formation médicale post-graduée (+1,3 million), ainsi

qu'une augmentation des frais d'écolage de l'Académie de police (+1,8 million) et des facturations PolCom à la PolCant (+0,6 million).

Ces effets sont partiellement compensés par des baisses, notamment les subventions du Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI) pour la formation professionnelle initiale (-6 millions), des subsides fédéraux (-4,5 millions) du domaine de la santé et du social, du remboursement BRAPA (-2,2 millions), de la subvention au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour le centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) (-1,1 million) et des remboursements d'aides individuelles (-0,8 million).

Groupe 47

+16,4 millions +2,4%

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 49

+0,6 million +11,1%

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

4. Écarts entre les comptes 2025 et les comptes 2024

4.1 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Comptes 2025	Comptes 2024	Variation	(%)
30 Charges de personnel	2 968 678 359	2 892 675 084	76 003 275	2,6%
31 Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	882 933 932	871 533 858	11 400 074	1,3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	269 982 700	254 402 616	15 580 084	6,1%
34 Charges financières	16 935 452	13 507 784	3 427 669	25,4%
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	88 844 253	47 166 754	41 677 498	88,4%
36 Charges de transferts	7 776 400 192	7 456 131 946	320 268 246	4,3%
37 Subventions redistribuées	699 384 657	653 786 773	45 597 884	7,0%
39 Imputations internes	6 169 512	6 593 450	-423 938	-6,4%
Total	12 709 329 056	12 195 798 264	513 530 792	4,2%

Revenus (en francs)	Comptes 2025	Comptes 2024	Variation	(%)
40 Revenus fiscaux	7 261 747 703	7 113 435 040	148 312 663	2,1%
41 Patentes et concessions	278 720 456	45 454 272	233 266 184	513,2%
42 Taxes et redevances	628 240 357	486 249 440	141 990 917	29,2%
43 Revenus divers	100 869 072	69 336 333	31 532 739	45,5%
44 Revenus financiers	435 025 877	406 229 712	28 796 166	7,1%
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	68 601 776	82 289 286	-13 687 510	-16,6%
46 Revenus de transferts	3 074 416 687	2 963 213 179	111 203 508	3,8%
47 Subventions à redistribuer	699 384 657	653 786 773	45 597 884	7,0%
49 Imputations internes	6 169 512	6 593 450	-423 938	-6,4%
Total	12 553 176 097	11 826 587 485	726 588 612	6,1%

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2025 et 2024)

Groupe 30 **+76 millions +2,6%**

Personnel

L'écart s'explique par les charges du personnel administratif en hausse de +33,9 millions (y compris charges sociales), dues notamment aux annuités statutaires, à l'effet d'annualisation des équivalents temps plein (ETP) engagés en cours d'année précédente, à l'augmentation des postes administratifs et aux internalisations, notamment l'Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (UPSPS).

À cela s'ajoute l'augmentation des charges du personnel enseignant de +21,7 millions (y compris charges sociales), due principalement aux hausses statutaires, aux effets démographiques et à l'augmentation des mesures renforcées de l'enseignement obligatoire, ainsi qu'à l'augmentation des périodes pour la formation des jeunes migrants à l'École de l'accueil (hors Ukraine) de l'enseignement post-obligatoire.

Les charges de personnel en lien avec les autorités et les juges (+0,9 million) et les auxiliaires (+5,1 millions) ont également augmenté. Enfin, le coût de l'indexation des salaires 2025 de l'ACV s'est élevé à 17,1 millions.

Dès 2025, les coûts COVID-19 résiduels en lien avec les cas de rigueur (CDR) sont désormais traités par le fonds de lutte contre le chômage. Par comparaison avec 2024, les charges sont en baisse de -1,3 million, car les coûts du personnel de la cellule des cas de rigueur (CDR) y étaient enregistrés l'année dernière. Les charges de personnel en lien avec l'Ukraine ont légèrement baissé de -0,9 million.

Groupe 31 **+11,4 millions +1,3%**

Biens, services et marchandises

L'écart provient notamment des taxes à payer au fonds d'aménagement du territoire suite à la vente d'un actif immobilier (+13,5 millions). S'y ajoutent

des réévaluations sur créances (+9,3 millions), des indemnités versées aux avocats d'office et aux experts judiciaires (+2,9 millions), ainsi que des honoraires de curateurs (+1,5 million).

Des diminutions sont toutefois à relever, notamment au niveau des frais d'entretien des bâtiments et immeubles (-3,9 millions), de l'entretien des routes cantonales (-2,5 millions), des frais de surveillance de la Polcant (-2,2 millions), des pertes sur créances effectives (-2 millions), ainsi que des aménagements de cours d'eau (-1,8 million), du service hivernal (-1,4 million) et des frais d'assistance judiciaire (-1,2 million).

Groupe 33 **+15,6 millions +6,1%**

Amortissements du patrimoine

Les charges d'amortissement augmentent en raison des investissements réalisés (+13,9 millions), ainsi que des crédits d'inventaire informatiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation (+2,2 millions). En revanche, les crédits d'inventaire liés aux véhicules et à l'informatique diminuent (respectivement -0,4 million et -0,2 million).

Groupe 34 **+3,4 millions +25,4%**

Charges financières

L'écart s'explique par la hausse de la rémunération sur créances fiscales (+2,4 millions) et par l'augmentation des frais bancaires (+2,1 millions), liée à la mise à jour du plan comptable MCH2 (ces charges étant comptabilisées dans le compte 3130 en 2024). Il est partiellement compensé par une diminution des charges d'intérêts et frais liés (-1 million), en lien avec l'emprunt public remboursé en 2024.

Groupe 35 **+41,7 millions +88,4%**

Attributions aux financ. spéciaux et fonds

Ce montant provient d'attribution au compte capital de l'excédent de revenu constaté sur le résultat de certains fonds, notamment le fonds d'aménagement du territoire (+15,5 millions), abris PC (+23,7 millions), APGM (+6,8 millions). Le solde de -3,8 millions provient d'attributions à divers fonds.

Groupe 36 **+320,3 millions +4,3%**

Charges de transferts

L'augmentation des dépenses du domaine de la santé et du social par rapport à 2024 se monte à +215,5 millions. En excluant l'impact de l'indexa-

tion du CHUV et des établissements subventionnés (+22,4 millions), l'écart est de +193,1 millions à répartir entre +20,6 millions sur les systèmes de santé, +165,7 millions sur les prestations financières et insertion, et +6,9 millions sur l'accueil et l'hébergement.

Le financement de la péréquation verticale et de la compensation transitoire selon la nouvelle péréquation (NPIV) a augmenté de +40,1 millions.

Pour la formation, l'écart de +21,6 millions provient principalement de +4,8 millions pour la contribution à la HES-SO, (+4,7 millions) de dédommagements aux cantons et concordats, ainsi que des subventions supplémentaires à l'UNIL, à la HEP et aux hautes écoles cantonales, partiellement compensées par une baisse pour les hautes écoles privées, complétées par des augmentations de +10,2 millions liées à des subventions aux hautes écoles, aux organisations privées à but non lucratif et à divers établissements de formation.

S'ajoutent (+22,1 millions) des indemnités aux entreprises de transports publics ainsi qu'une hausse pour l'enfance et de la jeunesse de +15,8 millions avec les subventions versées pour les prises en charge en institutions spécialisées des mineurs, le renforcement des prestations de droit de visite et les familles d'accueil, et à une augmentation de +10 millions de la subvention à la FAJE pour l'accueil de jour des enfants.

Les dépenses sur les fonds ont augmenté de +8,1 millions principalement pour le fonds de lutte contre le chômage (+8,2 millions) en lien avec les CDR, le fonds d'utilité publique (FUP) au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) (+3,4 millions), le fonds de remplacement des abris PC (+1,2 million), le fonds de soutien à l'industrie (+1,8 million), le fonds pour l'innovation (+1,2 million) et le fonds de l'économie durable (+1,5 million). Ces augmentations sont partiellement compensées par des diminutions de charges sur le fonds pour l'énergie (-7,6 millions) et le fonds des monuments historiques (-1,6 million).

D'autres augmentations sont à relever, notamment en raison de la hausse des parts rétrocédées aux communes pour l'impôt sur les gains immobiliers (+4,8 millions), l'impôt sur les frontaliers (+4,4 millions) et la rétrocession de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) (+3 millions), ainsi que de l'augmentation des amortissements des

subventions d'investissement (+3 millions), des coûts COVID-19 résiduels (+2,7 millions) et de la subvention aux manifestations sportives (+2 millions), partiellement compensées par une baisse de -0,5 million de la réforme de la Péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) pour les cas de rigueur.

Enfin, l'écart de -22,1 millions correspond à la diminution des coûts liés à l'Ukraine entre 2024 et 2025, principalement en raison des dépenses d'accueil de l'EVAM, des activités d'intégration du BCI (reclassement entre groupes 36 et 37).

Groupe 37 **+45,6 millions +7%**

Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en

ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart provient des subventions redistribuées pour l'Ukraine (+19,1 millions) et le solde s'explique par des variations en plus et en moins relevant de diverses subventions fédérales redistribuées dans divers domaines (+26,5 millions).

Groupe 39 **-0,4 million -6,4%**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2025 et 2024)

Groupe 40 **+148,3 millions +2,1%**

Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent du revenu des personnes physiques de -139,2 millions, de la fortune des personnes physiques de 49,4 millions, de l'impôt à la source et frontaliers de 16,8 millions, des autres impôts directs sur les personnes physiques de -7,2 millions, du bénéfice des personnes morales de +112,4 millions, du capital des personnes morales de +2,1 millions, d'autres impôts directs des personnes morales de -2,4 millions, des gains immobiliers et capital de +33,8 millions, du droit de timbre et de mutation de +30,8 millions et des successions et donations de +55 millions. Enfin, les taxes routières ont été inférieures de -3,1 millions par rapport à 2024.

Groupe 41 **+233,3 millions +513,2%**

Patentes et concessions

L'augmentation provient du versement de la BNS de trois tranches versées en 2025 par rapport au non-versement en 2024 (+188,6 millions) et du versement de la contre-valeur de la 6^e série des billets (+44,8 millions).

Groupe 42 **+142 millions +29,2%**

Taxes et redevances

La principale augmentation provient de l'impact d'une migration informatique dans le domaine du recouvrement de +106,4 millions. Les autres écarts s'expliquent par la restitution par la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) de transitoires des années précédentes pour le financement des Organisations de soins à domicile privées (OSAD) en raison des modifications des tarifs résiduels et des recours successifs qui ont in fine généré une surestimation du budget, situation non pérenne (+10,4 millions).

On relève également des augmentations de la facturation d'émoluments pour actes administratifs (+5,4 millions), des amendes à la PolCant (+4,1 millions), des ventes et placements des autres cantons (+2,7 millions) ainsi que de la taxe sur le stockage de déchets et de matériaux de comblement dans le domaine de l'environnement (+1 million).

En 2025, les fonds ont varié de +38,7 millions, notamment en raison de revenus supplémentaires concernant les restitutions de CDR exigées aux entreprises sur le fonds de lutte contre le chômage (+20,7 millions), des revenus de taxes de compensation sur actifs immobiliers (+16 millions) ainsi que

des revenus supplémentaires liés à la taxe sur l'électricité sur le fonds de l'énergie (+1,9 million).

Dès 2025, les coûts COVID-19 résiduels en lien avec les cas de rigueur (CDR) sont traités par le fonds de lutte contre le chômage, avec un effet sur les comptes 2025 de -20,5 millions.

Groupe 43 **+31,5 millions +45,5 %**

Revenus divers

L'écart s'explique principalement par la facturation des contributions sur le fonds de remplacement des abris PC (+24,7 millions), par les cotisations prélevées sur indemnités pour le fonds APM (+6,2 millions), ainsi que du fonds des monuments historiques (+1,1 million).

Groupe 44 **+28,8 millions +7,1 %**

Revenus financiers

L'écart s'explique principalement par l'augmentation des revenus en lien avec la vente d'actifs immobiliers (+56 millions), les dividendes, notamment des actions BCV (+5,8 millions), ainsi que la compensation financière CHUV (+5,5 millions). Les intérêts sur placements financiers sont en baisse (-31 millions), de même que les intérêts sur liquidités (-5,7 millions) et les intérêts sur créances des débiteurs fiscaux (-4,8 millions).

Groupe 45 **-13,7 millions -16,6 %**

Prélèvement sur les financements spéciaux et fonds

L'écart s'explique par des prélèvements moindres sur les fonds de l'énergie (-8,5 millions) et le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation (-9,5 millions) tandis que des prélèvements plus élevés sont constatés sur le FUP (+3,5 millions).

Groupe 46 **+111,2 millions +3,8 %**

Revenus de transferts

Dans le domaine de la santé et du social, les revenus augmentent de +71 millions, principalement grâce à la participation fédérale aux régimes sociaux (+37,2 millions, dont subsides +21,3 millions et PC AVS/AI +15,8 millions) et à la hausse du revenu PCS (+23,2 millions, comprenant +36,4 millions liés aux prestations sociales et -13,2 millions liés à l'accord Canton-communes). S'ajoutent les subventions

(SEM) pour le (CSIR) (+6,2 millions) ainsi que celles de l'OFSP pour la formation du personnel soignant et pour InvestPro (+1,6 million chacune), complétées par divers remboursements (+0,9 million).

Les revenus de la fiscalité connaissent une hausse de la part à l'IFD (+51,2 millions), puis la RPT socio-démographique (+1,4 million), effets atténués par la diminution de la RPT des ressources (-0,7 million) et par la baisse de la part cantonale à l'impôt anticipé (-2,9 millions) ainsi que des dédommagements communaux (-0,2 million).

Dès 2025, les coûts COVID-19 résiduels en lien avec les cas de rigueur (CDR) sont traités par le fonds de lutte contre le chômage (+4,5 millions).

Le domaine des transports voit une augmentation de +5,5 millions, liée à une participation accrue des communes aux transports publics (+9,2 millions), compensée en partie par la réduction de la part cantonale de la RPLP (-2,3 millions).

Quant au domaine de la formation, les revenus augmentent de +1,5 million, principalement par des subventions perçues de la Confédération et de subventions d'organisations privées à but non lucratif.

Enfin, dans le domaine de l'agriculture, une augmentation de +1,1 million, attribuable à la contribution fédérale pour la nature (+0,7 million) et à l'augmentation des contributions d'autres cantons pour les élèves en formation (+0,3 million).

L'écart des coûts Ukraine constatés entre 2024 et 2025 de (-17,9 millions) sont principalement des revenus de la Confédération en lien avec les activités d'accueil de l'EVAM, pour la prise en charge des mineurs dans le secteur de la jeunesse, ainsi que les frais de scolarisation prise en charge par la formation et de l'intégration du BCI (reclassement entre le groupe 46 et groupe 47).

De plus, les revenus en lien avec l'asile diminuent, en raison du reclassement de la contribution fédérale aux mesures d'intégration au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) (-12,2 millions). Cette baisse est toutefois compensée en partie par la croissance de la contribution fédérale à l'EVAM pour l'asile hors Ukraine (+4,6 millions) et par la hausse des financements de la Direction Insertion professionnelle et placement (DIPP) et de la Direction Autorité cantonale de l'emploi (DIACE), toutes deux faisant partie de la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (+4,2 millions).

Groupe 47

+45,6 millions +7%

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart provient des subventions à redistribuer pour l'Ukraine (+19,1 millions) et le solde s'explique par des variations en plus et en moins relevant de diverses subventions fédérales à redistribuer dans divers domaines (+26,5 millions).

Groupe 49

-0,4 million -6,4%

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire

(En francs)	2025
Charges extraordinaires	1 464 715 889
Revenus extraordinaires	1 491 259 634
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	26 543 744

5.1 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires s'élèvent à 1464,7 millions. Elles comprennent essentiellement la mise à zéro des préfinancements réattribués aux autres capitaux propres, soit les réattributions de 106,9 millions aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2025, 129,5 millions aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2026, les réattributions de 1250,2 millions (955,5 millions et 294,7 millions) aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour les budgets futurs, ainsi que la part annuelle de -22 millions correspondant aux amortissements planifiés des objets en lien avec les amortissements supplémentaires portés, comme chaque année, en réduction de ce compte.

5.2 Revenus extraordinaires

Les revenus extraordinaires s'élèvent à 1491,3 millions, dont 1192 millions issus de la réaffectation des préfinancements aux autres capitaux propres et 294,7 millions au titre du « Budget 2025 affecté » réaffectés à budgets futurs. Les revenus extraordinaires comprennent également des dissolutions en lien avec les reports de crédit et autres transitoires pour 3 millions ainsi que de divers revenus, dont 1,6 million lié à des successions en déshérence.

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2025

6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en parti-

culier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2025 et 2024 est présentée dans les chapitres *Variation des postes de l'actif* et *Variation des postes de passifs*.

6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation	(%)
10 Patrimoine financier	7 220 116 755	7 503 148 469	-283 031 714	-3,8%
100 Disponibilités et placements à court terme	2 592 600 632	2 854 026 642	-261 426 011	-9,2%
101 Créances	3 071 197 843	2 942 188 780	129 009 063	4,4%
102 Placements financiers à court terme	600 000 000	800 000 000	-200 000 000	-25,0%
104 Actifs de régularisation	713 475 576	656 528 425	56 947 151	8,7%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	15 429 778	15 189 140	240 638	1,6%
107 Placements financiers à long terme	179 160 551	179 290 768	-130 217	-0,1%
108 Immobilisations corporelles du PF	48 252 374	55 924 713	-7 672 339	-13,7%
14 Patrimoine administratif	2 859 407 995	2 548 837 963	310 570 032	12,2%
140 Immobilisations corporelles du PA	2 032 552 508	1 863 616 683	168 935 826	9,1%
142 Immobilisations incorporelles du PA	152 531 801	131 488 444	21 043 356	16,0%
144 Prêts	256 234 898	260 028 156	-3 793 258	-1,5%
145 Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0,0%
146 Subventions d'investissements	587 486 481	485 089 287	102 397 193	21,1%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	-178 409 668	-200 396 583	21 986 914	-11,0%
Total	10 079 524 749	10 051 986 432	27 538 317	0,3%

6.3 Patrimoine financier

100 -261 millions

Disponibilités et placements à court terme

L'évolution de ce poste, ainsi que des groupes de comptes, 102 – *Placements financiers à court terme* et 107 – *Placements financiers à long terme*, dépend des flux financiers de l'exercice et des décisions en matière de gestion de trésorerie, dans le but de bénéficier au mieux dans les comptes de l'État, d'intérêts créanciers.

Entre ces trois groupes de comptes de liquidités et placements, le solde au 31 décembre 2025 atteint 3372 millions contre 3833 millions l'année précédente, soit une diminution de 461 millions.

101 +129 millions

Créances

Le compte *Créances fiscales* s'élève à 2115 millions au 31 décembre 2025, en baisse par rapport aux 2142 millions de 2024, principalement en raison d'une diminution des arriérés d'impôts de 27 millions. Le correctif d'actifs (ducroire) reste stable entre les deux exercices. L'impôt anticipé (IA) supputé calculé sur les acomptes des personnes physiques augmente de 631 millions en 2024 à 705 millions en 2025, soit une hausse de 74 millions.

Un projet de migration informatique a entraîné un changement de pratique comptable à savoir un

passage de l'encaissement à la facturation. Cette modification se traduit par une augmentation nette des débiteurs de 113 millions au 31 décembre 2025 par rapport à 2024. Les correctifs d'actifs pour pertes sur créances affichent quant à eux un impact net de 56 millions entre les deux exercices.

Au 31 décembre 2025, le compte courant de la Caisse fédérale présente un solde de 34 millions en faveur de la Confédération (inscrit au passif). En 2024, le solde était de 45 millions en faveur du Canton.

Le compte courant de la CEESV augmente de 12 millions en 2025, principalement en raison d'un besoin de liquidités. Il passe ainsi de 93 millions fin 2024 à 105 millions en faveur du Canton au 31 décembre 2025.

Dans le domaine de la cohésion sociale, au 31 décembre 2025, le compte courant PC famille présente un solde de 12 millions. On relèvera également +20 millions liés à des corrections de subsides facturées en 2025 et à régler en 2026, +22 millions provenant de la reprise de débiteurs (PC AVS/AI, allocations) auparavant comptabilisés à la CCVD. A contrario, le compte débiteurs de la PCS diminue de 30 à 17 millions (-13 millions).

Les facturations de remboursement liées à des litiges sur les cas de rigueur COVID-19 ont fait passer le solde de créances de 8 millions fin 2024 à 23 millions fin 2025, soit une augmentation de 15 millions. Les correctifs d'actifs associés à ces débiteurs augmentent de 6 millions.

102 -200 millions

Placements financiers à court terme

Les placements à court terme à la BCV ont diminué de 250 millions au 31 décembre 2025, par rapport au bilan du 31 décembre 2024. Cette diminution est ramenée à 200 millions à fin 2025.

Voir également les groupes de comptes, 100 – Disponibilités et placements à court terme et 107 – Placements financiers à long terme.

104 +57 millions

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

Le solde dû par l'Administration fédérale des contributions (AFC) au titre de l'impôt anticipé se monte à 167 millions au 31 décembre 2025, contre 100 millions au 31 décembre 2024, soit une augmentation du solde à recevoir de 67 millions. La part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2025 a diminué de 3 millions par rapport à l'année précédente. La répartition par canton attribuée au Canton de Vaud un montant de 75 millions à recevoir de la Confédération au 31 décembre 2025, contre 78 millions au 31 décembre 2024.

Des montants à recevoir ont été comptabilisés, en lien avec les (CDR) Covid pour 6 millions au 31 décembre 2024. Il s'agit de montants à recevoir de la Confédération, seuls les cas définitivement clos sont remboursés (changement de pratique dès 2025).

106 0 million

Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figure dans ce groupe de comptes.

107 0 million

Placements financiers à long terme

Ce groupe de comptes du patrimoine financier se compose des actions et parts sociales, ainsi que des placements à intérêts d'une durée supérieure à un an.

Y figurent notamment, les actions de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

Au 31 décembre 2025, comme en 2024, aucun placement à long terme ne figure au bilan.

Voir également les groupes de comptes, 100 – Disponibilités et placements à court terme et 102 – Placements financiers à court terme.

108 -8 millions

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

Le solde principal est composé du fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 48 millions au 31 décembre 2025, contre 56 millions une année auparavant, soit une diminution de 8 millions.

6.4 Patrimoine administratif

La loi sur les finances (LFin), régissant les comptes de l'exercice 2025, décrit les investissements de la manière suivante :

Art. 44 « *Le compte d'investissement est constitué du patrimoine administratif.*

Le solde du compte d'investissement est enregistré dans le bilan. »

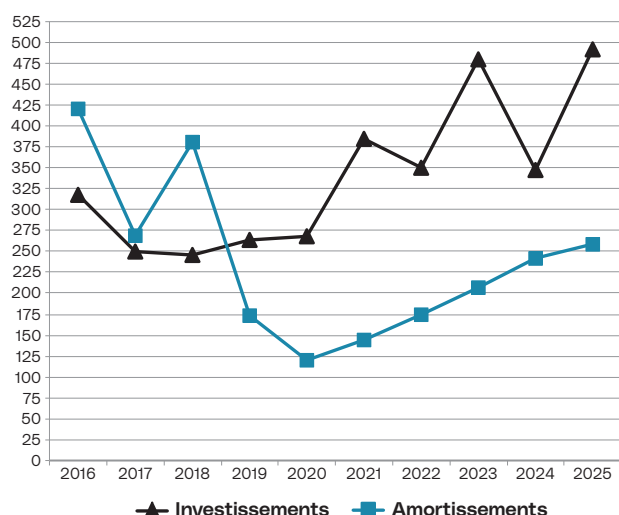
Le détail du patrimoine administratif est présenté ci-dessous. Il comprend les investissements du compte des investissements.

6.5 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Terrains	-	-	-
Routes	68 532 877	-	-
Aménagement des cours d'eau PA BI	8 930 272	-	-
Autres travaux de génie civil PA BI	10 962 718	-	-
Bâtiments et constructions	288 252 884	-	-
Mobilier et installations	5 533 289	-	-
Autres investissements corporels	14 010 350	6 900	-
Immobilisations corporelles	396 222 390	6 900	396 215 490
Logiciels	35 084 491	-	-
Autres investissements incorporels	46 766 891	-	-
Immobilisations incorporelles	81 851 381	-	81 851 381
Subventions d'investissement acquises	-	46 018 900	-46 018 900
Propres subventions d'investissement	60 108 362	-	60 108 362
Subventions d'investissement à redistribuer	15 024 206	15 024 206	-
Total budget d'investissement	553 206 340	61 050 006	492 156 333
Prêts remboursables	16 621 442	19 104 560	-2 483 119
Prêts conditionnellement remboursables	68 146 912	-	68 146 912
Total prêts	84 768 354	19 104 560	65 663 794
Participations et capital social	-	-	-
Total participations	-	-	-
Crédits d'études	2 112 325	-	2 112 325
Total crédits d'études	2 112 325	-	2 112 325
Acquisition véhicules	5 088 490	-	5 088 490
Acquisition matériel informatique	20 064 832	-	20 064 832
Total crédits d'inventaires	25 153 322	-	25 153 322
Total du compte des investissements	665 240 341	80 154 567	585 085 774

Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions



Le compte des investissements comporte un total de dépenses de 665,2 millions (contre 497,4 millions en 2024) et un total de recettes de 80,2 millions (contre 76,8 millions en 2024) qui ont été portés au bilan. Il comprend des dépenses et recettes effectives du budget d'investissement voté par le Grand Conseil, des prêts remboursables et conditionnellement remboursables, des participations, des crédits d'études ainsi que les crédits d'inventaires véhicules et matériel informatique.

Le budget d'investissement 2025 prévoyait des dépenses nettes de 577,3 millions. Finalement, ce sont des dépenses effectives nettes de 492,2 millions qui ont été enregistrées dans les comptes. Dès lors, ces dernières ont été inférieures de 85,1 millions (-14,8 %) par rapport au budget.

6.6 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation	%
20 Capitaux de tiers	5 685 091 890	5 524 514 547	160 577 344	2,9%
200 Engagements courants	4 005 980 351	3 827 459 695	178 520 657	4,7%
201 Engagements financiers à court terme	472 304 837	471 997 205	307 632	0,1%
204 Passifs de régularisation	644 073 065	685 787 719	-41 714 654	-6,1%
206 Engagements financiers à long terme	500 392 716	500 895 196	-502 480	-0,1%
209 Engagements financements spéciaux et fonds	62 340 921	38 374 732	23 966 188	62,5%
29 Capital propre	4 394 432 859	4 527 471 885	-133 039 026	-2,9%
290 Engagements financements spéciaux	231 099 123	216 747 901	14 351 222	6,6%
291 Engagements fonds	321 280 718	339 061 751	-17 781 033	-5,2%
293 Préfinancements	0	1 191 961 480	-1 191 961 480	-100,0%
298 Autres capitaux propres	1 742 961 480	551 000 000	1 191 961 480	216,3%
299 Capital au 1 ^{er} janvier	2 228 700 753	2 491 683 546	-262 982 793	-10,6%
<i>Compte de résultat, résultat net</i>	<i>-129 609 215</i>	<i>-262 982 793</i>	<i>133 373 578</i>	<i>-50,7%</i>
Total	10 079 524 749	10 051 986 432	27 538 318	0,3%

200

+179 millions

Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Les principales variations de ce groupe de comptes proviennent de la fiscalité (+165 millions), qui s'explique principalement par l'augmentation des paiements anticipés d'impôts, notamment en raison de la hausse des impôts payés d'avance, qui atteignent 2641 millions fin 2025 (+217 millions), portée par les personnes morales, physiques et l'impôt à la source. À cela s'ajoutent, une augmentation des encaissements (+5 millions), une hausse des créanciers (+10 millions, à 60 millions), et une diminution des engagements courants liés aux impôts (-32 millions à 109 millions), cette dernière est liée notamment à des paiements non attribués ou à des montants à rembourser.

La balance des postes ouverts fournisseurs est moins élevée de 48 millions au 31 décembre 2025, qu'à la fin de l'exercice 2024.

Le solde du compte courant de la Caisse fédérale est en faveur de la Confédération au 31 décembre 2025 pour 34 millions. Au 31 décembre 2024, il figurait pour 45 millions à l'actif du bilan, groupe de comptes 101 – Créances, en faveur du Canton.

Au 31 décembre 2025, le compte courant PC famille affiche un solde de 12 millions en faveur de la cohésion sociale. En 2024, il présentait un solde de 0,6 million en faveur de la CCVD.

Le solde du compte courant en faveur de l'Université de Lausanne atteint 14 millions au 31 décembre 2025, contre 28 millions fin 2024. La diminution de 14 millions résulte d'un excédent de charges en 2025.

Le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) poursuit une hausse, passant de 80 millions à 85 millions entre 2024 et 2025 (+5 millions).

201

0 million

Engagements financiers à court terme

Dette à court terme (au-delà d'une année). Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF, envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.

204

-42 millions

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation sont composés des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, des reports de crédit 2024 (sur 2025).

L'écart constaté provient notamment des subventions cantonales et fédérales des programmes bâtiments à verser s'élèvent à 119 millions au 31 décembre 2025, contre 133 millions en 2024, soit une diminution de 14 millions, des forfaits du SEM destinés au BCI (y compris pour l'Ukraine) qui diminuent de 9 millions au 31 décembre 2025 par rapport à 2024. Les rétrocessions à la Confédération liées aux risques de litiges des cas de rigueur COVID-19 diminuent de 7 millions et de l'estimation de transitoires revus à la baisse de 3 millions. Finalement, le solde des subventions liées aux conventions-programmes (2016-2020 et 2021-2024), qui s'élevait à 2 millions en 2024, est entièrement soldé en 2025.

206

-1 million

Engagements financiers à long terme

Dette à long terme (au-delà d'une année).

209

+24 millions

Engagements financements spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes :

« Assignment complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers. »

Dans le fonds « Contributions remplacement abris PC », L'évolution positive du résultat 2025, et donc du capital du fonds de 25 millions au 31 décembre, s'explique par la facturation des contributions de remplacements encore en main des communes sur l'exercice.

6.7 Capital propre

29

-133 millions

État du capital propre

L'évolution 2025 du capital propre s'explique par le déficit de l'exercice 2025 de -130 millions, par des prélèvements et attributions pour un total respectif de -67,7 millions et 64,3 millions sur les fonds et les financements spéciaux.

290

+14 millions

Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes: «*Assignment complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre.*»

Le solde du capital du «Fonds pour l'aménagement du territoire» se monte à 18 millions au 31 décembre 2025, contre 1 million au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 17 millions. Le solde du découvert du «Fonds APGM bénéficiaires d'indemnités chômage» se monte à -3 millions au 31 décembre 2025, contre -12 millions au 31 décembre 2024, soit une amélioration de 9 millions. Le solde du capital du «Fonds pour l'énergie» se monte à 201 millions au 31 décembre 2025, contre 212 millions au 31 décembre 2024, soit une utilisation de 17 millions.

291

-18 millions

Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes: «*État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre.*»

Une attribution au capital «fonds InvestPro» a été effectuée en 2025 de 5 millions. Le solde du capital du «Fonds pour la protection de la jeunesse» se monte à 12 millions au 31 décembre 2025, contre 19 millions au 31 décembre 2024, soit une utilisation de 7 millions. Le fonds à l'innovation diminue de 8 millions, le fonds de lutte contre le chômage diminue de 3 millions, le fonds de soutien à l'industrie diminue de 2 millions, le fonds à l'économie durable

diminue de 4 millions, le fonds cantonal des monuments historiques diminue de 3 millions.

293

-1192 millions

Préfinancements

Définition des préfinancements:

«*Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaires.*»

Le solde des préfinancements au 31 décembre 2024 de 1192 millions a été réaffecté dans son ensemble au compte 298 *Autres capitaux propres*.

298

+1192 millions

Autres capitaux propres

Autres capitaux propres:

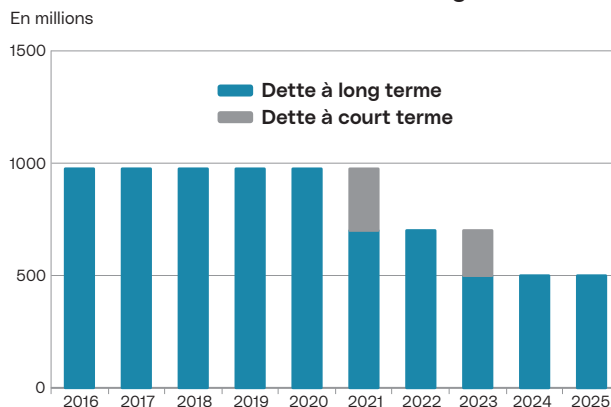
«*Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre.*»

Le total des autres capitaux propres s'élève à 1743 millions au 31 décembre 2025, contre 551 millions à fin 2024. Des dissolutions à des fins de réattributions ont été effectuées. Il s'agit du montant de 106,9 millions réaffectés à «Budget 2025 affecté», 129,5 millions réaffectés à «Budget 2026 affecté» et le solde de 955,5 millions réaffectés à «Disponible pour budgets futurs». Ces opérations ont un effet neutre sur le total de ce groupe de comptes.

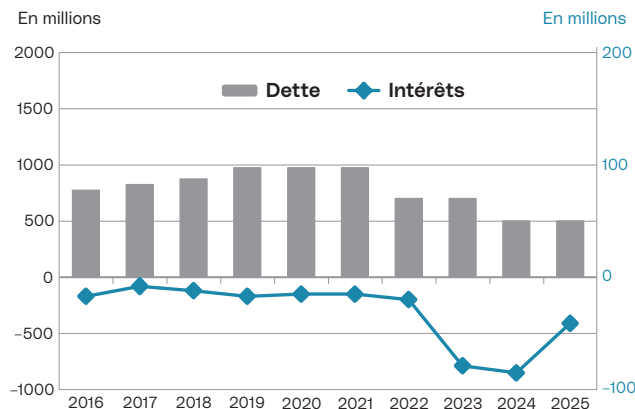
7. Dette

À fin 2025, la dette, soit le total des emprunts, s'élève à 500 millions. La charge d'intérêts nette est négative (-41 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (50 millions), de revenus sur placements (5,3 millions) et d'intérêts sur liquidités et créances (0,5 million) ainsi que d'intérêts sur créances débiteurs (1,2 million). Ce total de 57 millions est diminué des intérêts bruts payés de 16 millions (principalement pour les emprunts).

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette et des intérêts



Organigramme de l'État de Vaud au 31 décembre 2025

GRAND CONSEIL

Secrétariat général
Place du Château 6, 1014 Lausanne
021 316 05 00

CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal
Place du Château, 1014 Lausanne
021 316 40 40

Conseil de la magistrature

Place du Château 1, 1014 Lausanne
021 338 47 27

Contrôle cantonal des finances

Rue Dr César-Roux 37,
1014 Lausanne, 021 316 19 70

Cour des comptes

Rue de Langallerie 11,
1014 Lausanne
021 316 58 00

Médiation administrative

Rue Caroline 2, CP 171,
1001 Lausanne, 021 557 08 99

Présidente

Christelle Luisier Brodard

Département des finances, du territoire et du sport
DFTS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Place du Château 1
1014 Lausanne
021 316 45 15

Office des affaires extérieures

Rue de la Paix 6
1014 Lausanne
021 316 44 11

Affaires religieuses

Place du Château 1
1014 Lausanne
021 316 45 76

FISCALITÉ

Route de Berne 46
1014 Lausanne
021 316 21 21

Impôts

Route de Berne 46
1014 Lausanne
021 316 21 21

Registre foncier

Route de Berne 46
1014 Lausanne
021 316 24 80

ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

Rue de la Paix 6
1014 Lausanne
021 316 25 50

TERRITOIRE ET LOGEMENT

Développement territorial
Cadastré et géoinformation
Centrale des autorisations en matière de construction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
021 316 74 11

Logement

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
021 316 74 11

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Chemin de Maillefer 35
1014 Lausanne
021 316 39 39

Frédéric Borloz

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DEF

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne
021 316 30 30

Communes et affaires préfectorales

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne
021 316 40 80

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne
021 316 32 32
021 316 54 01

ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne
021 316 63 04

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avenue de l'Élysée 4
1014 Lausanne
021 316 94 95

Vassilis Venizelos

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
DJES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Château cantonal, 1014 Lausanne
021 316 40 04

ENFANCE ET JEUNESSE

Avenue de Longemalle 1
1020 Renens
021 316 53 53

ENVIRONNEMENT

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne
021 316 44 22

Environnement industriel, urbain et rural

Ch. des Boveresses 155, CP 133
1066 Epalinges
021 316 43 60

Énergie

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne
021 316 95 50

Ressources et patrimoine naturels

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne
021 316 44 22

POLICE CANTONALE

Route de la Blecherette 101
1014 Lausanne
021 644 44 44

PÉNITENTIAIRE

Venoge-Parc, Ch. de l'Islettaz
1305 Penthalthaz
021 316 48 00

SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

En Crausaz 11
1124 Gollion
021 316 51 00

CURATELLES ET TUTELLES PROFESSIONNELLES

Chemin de Mornex 32
1014 Lausanne
021 316 66 66

Rebecca Ruiz

Département de la santé et de l'action sociale
DSAS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne
021 316 50 40

Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux

Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne
021 316 52 68

Bureau cantonal de médiation santé et social

Rue Pré-du-Marché 23
1004 Lausanne
021 316 09 87

SANTÉ

Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne
021 316 42 00

Médecin cantonal

Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne
021 316 42 00

COHÉSION SOCIALE

Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne
021 316 52 21

CHUV CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS

Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne
021 314 11 11

ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal
Route du Signal 8, 1014 Lausanne
021 316 15 11

Chancellerie d'État

Château cantonal, 1014 Lausanne
021 316 40 40

Information et communication

Rue de la Barre 2, 1014 Lausanne
021 316 05 15

Archives cantonales

Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens
021 316 37 11

Unité Investigation

Rue Marterey 5
1014 Lausanne
021 316 19 80

Protection des données et droit à l'information

Rue Caroline 2, CP 124
1001 Lausanne, 021 316 40 64

Ministère public

Avenue de Longemalle 1
1020 Renens
021 316 65 25

Tribunal neutre

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne
021 316 45 29

Isabelle Moret

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine DEIEP

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue Caroline 11
1014 Lausanne
021 316 60 19

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11
1014 Lausanne
021 316 61 24

PROMOTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Rue Caroline 11
1014 Lausanne
021 316 60 21

Office du développement économique

Rue Caroline 11
1014 Lausanne
021 316 58 20

Police cantonale du commerce

Av. des Boveresses 155, CP 48
1066 Epalinges
021 316 46 01

EMPLOI ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Rue Caroline 11
1014 Lausanne
021 316 61 04

POPULATION

Avenue de Beaulieu 19
1014 Lausanne
021 316 49 49

IMMEUBLES ET PATRIMOINE

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
021 316 73 00

Achats et logistique

Chemin de Budron B6
1052 Le Mont-sur-Lausanne
021 316 41 41

Nuria Gorrite

Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines DICIRH

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
021 316 70 07

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNES

Place du Château 1
1014 Lausanne
021 316 45 45

Affaires juridiques

Place du Château 1
1014 Lausanne
021 316 45 45

Droits politiques

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne
021 316 44 00

CULTURE

Rue du Grand-Pré 5,
1014 Lausanne
021 316 07 40

MOBILITÉ ET ROUTES

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
021 316 71 10

AUTOMOBILES ET NAVIGATION

Av. du Grey 110
1014 Lausanne
021 316 82 10

RESSOURCES HUMAINES

Rue Caroline 4
1014 Lausanne
021 316 19 19

Espace Écoute et Médiation

Rue Marterey 5
1014 Lausanne
021 316 59 99

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne
021 316 12 30

Valérie Dittli

Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat DADN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 20 10

Office cantonal de la durabilité et du climat

Place de la Gare 1
1003 Lausanne
021 338 49 00

Office de la transformation numérique et de l'appui à l'administration

Rue du Maupas 6
1014 Lausanne
021 316 25 46

Office de la consommation

Chemin des Boveresses 155, CP 48
1066 Epalinges
021 316 43 43

Statistique Vaud

Rue de la Paix 6
1014 Lausanne
021 316 29 99

AGRICULTURE, VITICULTURE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Avenue de Marcelin 29,
1110 Morges
021 316 62 00

Affaires vétérinaires

Chemin de Marquisat 1
1025 St-Sulpice
021 316 38 70

NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Avenue de Longemalle 1
1020 Renens
021 316 26 00

La Chancellerie d'État et le Contrôle cantonal des finances sont rattachés au Département présidentiel.

Décembre 2025



